

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2376

29 septembre 2008

SOMMAIRE

Aero Technical Support & Services	114003	IAM Luxembourg S.A.	114006
Aero Technical Support & Services Holdings	114002	International Agencies & Management S.A.	114005
AFRP S.à r.l.	114046	International Agencies & Management S.A.	114006
AFRP S.à r.l.	114046	Karitoe Participations Sàrl	114005
agri.capital Group S.A.	114025	Key Com S.A.	114008
Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l.	114048	LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l.	114048
Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 2 S.à r.l.	114044	Luxco Properties 8 Sàrl	114002
Almagest Invest S.A.	114031	MAMM Multi Assets - Multi Manager ...	114007
Alonely S.A.	114030	MAMM Multi Assets - Multi Managing ...	114007
Alteus Holding S.A.	114004	Maya Bay S.A.	114047
Alteus Holding S.A.	114004	Miles Investments S.à r.l. S.P.F.	114020
Ameta Advice Service S.A.	114031	Orion III European 2 S.à r.l.	114007
A.R.T. & Partners Luxembourg S.A.	114023	Orion Immobilien 3 S.à r.l.	114007
Atoll Portfolio Conseil S.A.	114009	Pertineo S.A.	114005
Bellevue de Beaulieu S.A.	114007	Planet Holding S.A.	114025
Boca S.à r.l.	114008	Predicare S.à r.l.	114016
C3 Investments II S.à r.l.	114003	Progim	114006
Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à r.l.	114008	Raiba Finance S.A.	114005
Capa S.A.	114004	Sant Topco Holdings II S.à r.l.	114015
Capital Investments S.à r.l.	114008	Seema S.à r.l.	114044
Cesare Attolini S.A.	114025	Sole Italy S.à r.l.	114003
Clausen 2 S.à r.l.	114009	Sopagro S.A.	114045
Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A.	114002	Teckimmo S.A.	114007
Comptoir de Valeurs de Banque	114003	Teslux Holding S.A.	114030
Eurasia Capital S.A.	114002	Teslux Holding S.A.	114030
Fresenius Finance I S.A.	114032	Torbert International S. à r.l.	114020
GER LOG 2 S.A.	114006	Vinci S.A.	114006
Holding d'Investissement et de Placement S.A.	114048	Vinci S.A.	114004
iadvisors Luxembourg S.A.	114023	VRS Financial Partners S.A.	114016
IAM Luxembourg S.A.	114005	World Coffee Group S. à r.l.	114012
		YOLA Investments S.à r.l.	114031
		YOLA Investments S.à r.l.	114047

Luxco Properties 8 Sarl, Société à responsabilité limitée.**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 132.156.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SGG Corporate Services S.A.

412F, route d'Esch, L-1030 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2008116873/1005/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02631. - Reçu 38,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080135606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Compagnie Européenne de Promotion (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding.**Capital social: USD 35.000.000,00.**

Siège social: L-2420 Luxembourg, 11, avenue Emile Reuter.

R.C.S. Luxembourg B 26.440.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COMPAGNIE EUROPÉENNE DE PROMOTION (C.E.P.) S.A., Société Anonyme Holding

Paul JEANBART

Administrateur-délégué

Référence de publication: 2008117870/45/16.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03567. - Reçu 34,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136868) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Aero Technical Support & Services Holdings, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 128.997.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008117974/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03402. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136727) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Eurasia Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 1, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 104.488.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 52599 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Joseph ELVINGER

Notaire

Référence de publication: 2008119184/211/11.

(080138333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

COVALBA, Comptoir de Valeurs de Banque, Société Anonyme.

Siège social: L-2420 Luxembourg, 15, avenue Emile Reuter.
R.C.S. Luxembourg B 2.759.

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2007, ainsi que les autres documents et informations qui s'y rapportent, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour COVALBA SA, Société Anonyme
Vincent DECALF / Jean-Charles FERRE
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008117872/45/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03578. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

C3 Investments II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 130.913.

Les comptes annuels au 31 janvier 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Xavier De Cillia
Gérant

Référence de publication: 2008117873/9168/15.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03264. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136873) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Sole Italy S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 61, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 111.839.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008117968/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03394. - Reçu 42,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Aero Technical Support & Services, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2440 Luxembourg, 59, rue de Rollingergrund.
R.C.S. Luxembourg B 129.081.

Die Bilanz am 31. Dezember 2007 ist beim Handels- und Gesellschaftsregister hinterlegt.
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Unterschrift.

Référence de publication: 2008117971/7441/12.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03399. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Capa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 103.471.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/08.
Abroad Fiduciaire Sarl
Signature

Référence de publication: 2008117881/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01708. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136815) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Alteus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 110.341.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/08.
Abroad Fiduciaire Sarl
Signature

Référence de publication: 2008117882/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02022. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136817) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Alteus Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 110.341.

Le bilan au 31.12.2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/08.
Abroad Fiduciaire Sarl
Signature

Référence de publication: 2008117884/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU02023. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Vinci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 49.214.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118465/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03771. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Karitoe Participations Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 47, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 106.694.

Le bilan au 31.12.2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11/09/08.
Abroad Fiduciaire Sarl
Signature

Référence de publication: 2008117880/6951/14.

Enregistré à Luxembourg, le 5 septembre 2008, réf. LSO-CU01710. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080136812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Raiba Finance S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1145 Luxembourg, 180, rue des Aubépines.
R.C.S. Luxembourg B 22.357.

Les comptes annuels au 31.12.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.
Pour RAIBA FINANCE S.A., société anonyme holding
Experta Luxembourg, société anonyme
Mireille WAGNER / Catherine DAY-ROYEMANS

Référence de publication: 2008118462/1017/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02620. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137467) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Pertineo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 99.872.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 25 août 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118469/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03779. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137428) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**IAM Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. International Agencies & Management S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 35.510.

Le bilan au 31 décembre 2003 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008118472/4181/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11137. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137426) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Proгим, Société Anonyme.

Siège social: L-2561 Luxembourg, 31, rue de Strasbourg.
R.C.S. Luxembourg B 111.670.

Le bilan de clôture au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 septembre 2008.

FISOGEST S.A.

55-57, avenue Pasteur, L-2311 LUXEMBOURG

Signature

Référence de publication: 2008118464/1218/15.

Enregistré à Luxembourg, le 10 septembre 2008, réf. LSO-CU02767. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137464) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Vinci S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1941 Luxembourg, 241, route de Longwy.
R.C.S. Luxembourg B 49.214.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118467/4181/12.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03772. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137434) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

**IAM Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. International Agencies & Management S.A.).**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 14A, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 35.510.

Le bilan au 31 décembre 2002 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2008118473/4181/13.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11138. - Reçu 18,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137424) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

GER LOG 2 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet.
R.C.S. Luxembourg B 113.076.

EXTRAIT

Le contrat de domiciliation conclu entre la Société et M. François BROUXEL a été résilié avec effet au 5 août 2008.

Il résulte des résolutions prises par le conseil d'administration de la Société en date du 5 août 2008 que la Société a transféré son siège social du L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse, au L-1233 Luxembourg, 2, rue Jean Bertholet, avec effet au 5 août 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 août 2008.

Signatures.

Référence de publication: 2008119164/2935/14.

(080138596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**MAMM Multi Assets - Multi Managing, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV -
Fonds d'Investissement Spécialisé,
(anc. MAMM Multi Assets - Multi Manager).**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 251, route d'Arlon.
R.C.S. Luxembourg B 138.537.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour la société
Paul DECKER
Le Notaire

Référence de publication: 2008119133/206/15.

(080138136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Teckimmo S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 100.814.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119137/802/12.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04851. - Reçu 32,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138430) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Bellevue de Beaulieu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R.C.S. Luxembourg B 104.644.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 septembre 2008.

POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2008119140/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03361. - Reçu 22,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

**Orion III European 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée,
(anc. Orion Immobilien 3 S.à r.l.).**

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 122.515.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 11 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER
Notaire

Référence de publication: 2008119171/239/13.

(080138184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Key Com S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3B, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 74.435.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Signature
Le liquidateur

Référence de publication: 2008119144/535/14.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03371. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Cable & Wireless Global Businesses Holding S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 332.681.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 63.921.

Les comptes annuels au 31 mars 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008119147/280/13.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04400. - Reçu 28,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138658) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Capital Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

R.C.S. Luxembourg B 95.896.

Nous vous informons par la présente que notre Comité de Direction a résilié la convention de services et de domiciliation signée en date du 18 décembre 2006 entre la société en référence et notre société ceci avec effet le 20 août 2008.

Le 9 septembre 2008.

Services Généraux de Gestion S.A.
H. CHARBON / C. BITTERLICH
Manager / Sous-Directeur

Référence de publication: 2008119151/795/15.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04296. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Boca S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 106.220.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER
Notaire

Référence de publication: 2008119175/5770/12.

(080138343) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Atoll Portfolio Conseil S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 111.319.

—
EXTRAIT

1. Le Conseil d'Administration du 13 février 2008 a décidé de transférer le siège social de la Société au 1, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2008.

2. Le Conseil d'Administration du 13 février 2008 a décidé de ratifier la co-optation de M. Jerry Hilger (1, boulevard Royal à L-2449 Luxembourg) en remplacement de M. Craig Fedderson (33, rue de Gasperich à L-5826 Hesperange) avec effet au 14 janvier 2008.

3. Le Conseil d'Administration du 25 juin 2008 a décidé de transférer le siège social de la Société au 25, avenue de la Liberté à L-1931 Luxembourg avec effet au 26 juin 2008.

Pour Atoll Portfolio Conseil S.A.

Pictet Funds (Europe) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2008118626/52/20.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juillet 2008, réf. LSO-CS00969. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137646) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Clausen 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 141.436.

—
STATUTS

L'an deux mille huit, le vingt-six août.

Par devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster, (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

ONT COMPARU:

1) La société anonyme "SISTER LINE S.A.", établie et ayant son siège social à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés,

dûment représentée par son administrateur unique Monsieur Jean-Marie KONTZ, directeur de société, demeurant professionnellement à L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

2) La société à responsabilité limitée "SNIPER S.à r.l.", établie et ayant son siège social à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès, en voie de formalisation au Registre de Commerce et des Sociétés,

dûment engagée par les signatures conjointes des ses deux gérants, savoir:

- Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route Burange, et
- Monsieur Dan THILL, employé privé, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf.

Tous sont ici représentés par Monsieur Christian DOSTERT, employé privé, demeurant professionnellement à L-6130 Junglinster, 3, route de Luxembourg, en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée à constituer par les présentes.

Titre I^{er} .- Dénomination - objet - durée - siège social

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée dénommée "Clausen 2 S.à r.l.", (ci-après la "Société"), régie par les lois y relatives, ainsi que par les présents statuts, (les "Statuts").

Art. 2. La Société a pour objet l'exploitation d'un café avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques et petite restauration.

Dans le cadre de son activité, la Société pourra accorder hypothèque, emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales et physiques, sous réserve des dispositions légales afférentes.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. La durée de la Société est illimitée.

Art. 4. Le siège social est établi à Dudelange, (Grand-Duché de Luxembourg).

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

La Société peut ouvrir des succursales dans d'autres pays.

Titre II.- Capital social - parts sociales

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR), représenté par quatre-vingts (80) parts sociales de cent cinquante-cinq euros (155,- EUR) chacune, intégralement libérées.

Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou diminué dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

Art. 6. Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société, qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. S'il y a plusieurs propriétaires d'une part sociale, la Société a le droit de suspendre l'exercice des droits afférents, jusqu'à ce qu'une seule personne soit désignée comme étant à son égard, propriétaire de la part sociale. Il en sera de même en cas de conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire ou un débiteur et un créancier-gagiste.

Toutefois, les droits de vote attachés aux parts sociales grevées d'usufruit sont exercés par le seul usufruitier.

Art. 7. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Entre associés toutefois, les parts sociales sont librement cessibles.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément des propriétaires de parts sociales représentant les trois quarts des droits appartenant aux survivants. Cette autorisation n'est tout de même pas requise en cas de transmission aux descendants ou au conjoint survivant de l'associé décédé.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales, les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, lequel est à exercer dans les 30 jours à partir de la date du refus de cession à un non-associé.

Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

La valeur de rachat des parts est calculée conformément aux dispositions des alinéas 6 et 7 de l'article 189 de la loi sur les sociétés commerciales.

Le non-exercice du droit de préemption entraîne de plein droit agrément de la proposition de cession initiale.

Art. 8. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six mois à donner par lettre recommandée à ses co-associés.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la Société.

Les créanciers, ayants-droit ou héritiers d'un associé ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la Société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans les derniers bilan et inventaire de la Société.

Titre III.- Administration et gérance

Art. 10. La Société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui fixe leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 11. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

Art. 12. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification aux Statuts doivent réunir la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 13. Lorsque la Société ne comporte qu'un seul associé, les pouvoirs attribués par la loi ou les Statuts à l'assemblée générale sont exercés par l'associé unique.

Les décisions prises par l'associé unique, en vertu de ces pouvoirs, sont inscrites sur un procès-verbal ou établies par écrit.

De même, les contrats conclus entre l'associé unique et la Société représentée par lui sont inscrits sur un procès-verbal ou établies par écrit.

Cette disposition n'est pas applicable aux opérations courantes conclues dans des conditions normales.

Art. 14. Le ou les gérants ne contractent, en raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 15. Chaque année, le trente et un décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Art. 16. Tout associé peut prendre au siège social de la Société communication de l'inventaire et du bilan.

Art. 17. Les produits de la Société constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution du fonds de réserve légale jusqu'à ce que celui-ci ait atteint dix pour cent du capital social.

Une partie du bénéfice disponible pourra être attribuée à titre de gratification aux gérants par décision des associés.

Art. 18. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre.

Titre IV.- Dissolution - liquidation

Art. 19. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui en fixeront les pouvoirs et les émoluments.

Titre V.- Dispositions générales

Art. 20. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents Statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Par dérogation, le premier exercice commence aujourd'hui et finira le 31 décembre 2008.

Souscription et libération

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, les quatre-vingts (80) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) La société anonyme "SISTER LINE S.A.", prédésignée, vingt parts sociales,	20
2) La société à responsabilité limitée "SNIPER S.à r.l.", soixante parts sociales,	60
Total: quatre-vingts parts sociales,	80

Toutes les parts sociales ont été libérées intégralement en numéraire de sorte que la somme de douze mille quatre cents euros (12.400,- EUR) se trouve dès-à-présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge, à raison de sa constitution, est évalué à environ huit cent cinquante euros.

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt, les associées, représentant l'intégralité du capital social, et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

- Le siège social est établi à L-3490 Dudelange, 4-6, rue Jean Jaurès.
- L'assemblée nomme comme gérants de la Société pour une durée indéterminée:
 - Monsieur Daniel DAXHELET, employé privé, né à Dudelange, le 13 octobre 1967, demeurant à L-3429 Dudelange, 178, route Burange, gérant administratif, et
 - Monsieur Dan THILL, employé privé, né à Pétange, le 21 avril 1963, demeurant à L-5750 Frisange, 37, rue de Mondorf, gérant technique.
- La Société se trouve valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe du gérant technique et du gérant administratif.

Déclaration

Le notaire instrumentant a rendu attentif les parties comparantes au fait qu'avant toute activité commerciale de la Société présentement fondée, celle-ci doit être en possession d'une autorisation de commerce en bonne et due forme en relation avec l'objet social, ce qui est expressément reconnu par les parties comparantes.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: DOSTERT; SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 5 septembre 2008. Relation GRE/2008/3569. - Reçu soixante deux euros, 0,50%= 62 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 12 septembre 2008.

Jean SECKLER.

Référence de publication: 2008118081/231/142.

(080137266) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

World Coffee Group S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 138.505,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 136.593.

—
In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of World Coffee Group S. à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée), having its registered office at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies (R.C.S. Luxembourg) under the number B 136.593 (the Company). The Company has been incorporated on 24 January 2008 pursuant to a deed of M^e Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, N^o - 733 of March 26, 2008. The articles of association of the Company (the Articles) were amended pursuant to a deed of M^e Joseph Elvinger, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, dated June 9, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

There appeared:

World Coffee Group Holdings, L.P., a limited partnership, existing under the laws of the Cayman Islands, having its registered office at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Cayman Islands, registered with the Registrar of Exempted Limited Partnership of the Cayman Islands under number WK-23309 (the Sole Shareholder), hereby represented by Edward BAUGNIET, Avocat au Barreau de Paris, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy August 20, 2008 given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed "ne varietur" by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The Meeting has requested the undersigned notary to record the following:

I. That the Sole Shareholder holds all the shares in the share capital of the Company.

II. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 126,848 (one hundred and twenty-six thousand eight hundred forty-eight Euro), represented by 126,848 (one hundred and twenty-six thousand eight hundred forty-eight) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, to EUR 138,505 (one hundred and thirty eight thousand five hundred and five Euro), by way of the issue of 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

2. Subscription to and payment of the share capital increase specified in item 2. above by way of a contribution in kind.

3. Subsequent amendment to article 5.1 of the Articles in order to reflect the changes adopted under items 1. and 2. above.

4. Amendment to the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Alter Domus Luxembourg S. a r.l. and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

5. Miscellaneous.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

First resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven Euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 126,848 (one hundred and twenty-six thousand eight hundred forty-eight Euro), represented by 126,848 (one hundred and twenty-six thousand eight hundred forty-eight) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, to EUR 138,505 (one hundred and thirty-eight thousand five hundred and five Euro), by way of the issue of 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven) shares, having a par value of EUR 1 (one Euro) each.

Second resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payments of the share capital increase as follows:

Subscription - payment

World Coffee Group Holdings, L.P., represented as stated above, declares to subscribe to 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven) shares in the share capital of the Company, having a par value of EUR 1 (one Euro) each, and to fully pay up such shares by a contribution in kind consisting of a claim in an amount of EUR 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven Euro) that World Coffee Group Holdings, L.P. holds against the Company (the Claim).

The valuation of the Claim to the Company is evidenced by, inter alia, a balance sheet of the Company dated August 25th, 2008 which shows that the value of the Claim contributed to the Company is worth at least EUR 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven Euro).

The value of the Claim has been certified to the undersigned notary by a certificate dated August 20, 2008 issued by the management of World Coffee Group Holdings, L.P., and the Company in respect of the Claim which states in essence that:

1. World Coffee Group Holdings, L.P. holds the Claim against the Company;
2. based on generally accepted accountancy principles, the value of the Claim contributed to the Company per the attached balance sheet is at least EUR 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven Euro) and since the balance sheet date no material changes have occurred which would have depreciated the contribution made to the Company; and
3. the Claim is certain and due for payment without deduction (certain, liquide et exigible) and transferable.

The contribution in kind of the Claim to the Company, in an amount of EUR 11,657 (eleven thousand six hundred and fifty-seven Euro) is to be allocated to the share capital account of the Company, and

A copy of the above documents, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be registered with it.

Further to the increase in share capital, the Meeting resolves to take unanimously the following resolutions:

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend the article 5.1 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The share capital is set at EUR 138,505 (one hundred and thirty-eight thousand five hundred and five Euro), represented by 138,505 (one hundred and thirty-eight thousand five hundred and five) shares in registered form, having a par value of one euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up."

Fourth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, any employee of Alter Domus Luxembourg S. à r.l. and any lawyer or employee of Loyens & Loeff to proceed on behalf of the Company to the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company and to see to any formalities in connection therewith (including for the avoidance of any doubts the filing and publication of documents with relevant Luxembourg authorities).

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately one thousand euro (EUR 1,000).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par-devant M^e Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de World Coffee Group S. à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois avec siège social au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg (R.C.S. Luxembourg) sous le numéro B 136.593 (la Société). La Société a été constituée le 24 janvier 2008 suivant un acte de M^e Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil

des Sociétés et Associations, N^o - 733 du 26 mars 2008. Les statuts de la Société (les Statuts) suivant un acte de M^e Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 9 juin 2008 et non encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

A comparu:

World Coffee Group Holdings, L.P., une société (limited partnership) constituée selon les lois des Iles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1-9002, Iles Cayman, immatriculée au Registre des Sociétés en Commandite Simple Exonérées des Iles Cayman sous le numéro WK-23309 (l'Associé Unique), ici représentée par Edward BAUGNIET, Avocat au Barreau de Paris, demeurant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé datée du 20 août 2008.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. Que l'Associé Unique détient toutes les parts sociales dans le capital social de la Société.

II. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 126.848 (cent vingt-six mille huit cent quarante-huit euros) représenté par 126.848 (cent vingt-six mille huit cent quarante-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 138.505 (cent trente-huit mille cinq cent cinq euros) par l'émission de 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

2. Souscription à et libération de l'augmentation de capital social mentionnée au point 2. ci-dessus par un apport en nature.

3. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin d'y refléter les modifications mentionnées aux points 1^{er} et 2. ci-dessus.

4. Modification du registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Alter Domus Luxembourg S.à r.l. ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités qui s'y rattachent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

5. Divers.

III. que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept euros) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 126.848 (cent vingt-six mille huit cent quarante-huit euros) représenté par 126.848 (cent vingt-six mille huit cent quarante-huit) parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 138.505 (cent trente-huit mille cinq cent cinq euros) par l'émission de 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept) parts sociales, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer les souscriptions suivantes à et les libérations intégrales de l'augmentation de capital social comme suit:

Souscription - libération

World Coffee Group Holdings, L.P., représentée comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept) parts sociales dans le capital social de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune et de les libérer entièrement par un apport en nature se composant d'une créance d'un montant de EUR 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept euros) que World Coffee Group Holdings, L.P. détient envers la Société (la Créance).

L'évaluation de la créance envers la Société est documentée par, entre autres, un bilan de la Société daté du 25 août 2008 qui indique que la valeur de la Créance apportée à la Société est d'au moins EUR 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept euros).

La valeur de la Créance a été certifiée au notaire instrumentant par un certificat daté du 20 août 2008, émis par la gérance de World Coffee Group Holdings, L.P., et par la Société en ce qui concerne la Créance dont il ressort essentiellement que:

1. World Coffee Group Holdings, L.P. détient la Créance envers la Société;

2. sur base de principes comptables généralement acceptés, la valeur de la Créance apportée à la Société d'après le bilan annexé est d'au moins EUR 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept euros) et depuis la date du bilan, aucun changement matériel n'est intervenu qui aurait déprécié l'apport fait à la Société; et

3. la Créance est certaine, liquide et exigible et cessible.

L'apport en nature de la Créance à la Société, d'un montant de EUR 11.657 (onze mille six cent cinquante-sept euros) sera affecté au compte capital social de la Société, et

Une copie des documents ci-dessus, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être enregistrée avec celui-ci.

Suite à l'augmentation du capital social, l'Assemblée décide de prendre à l'unanimité les résolutions suivantes:

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts relatif au capital social de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et décide que cet article aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social est fixé à EUR 138.505 (cent trente-huit mille cinq cent cinq euros), représenté par 138.505 (cent trente-huit mille cinq cent cinq) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société afin d'y faire figurer les modifications qui précèdent avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout employé de Alter Domus Luxembourg S. à r.l. ainsi qu'à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société et de veiller à toutes les formalités qui s'y rattachent (en ce compris, en tout état de cause, le dépôt et la publication des documents auprès des autorités luxembourgeoises concernées).

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte sont estimés approximativement à mille euros (EUR 1.000).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, ledit mandataire a signé ensemble avec le notaire le présent acte original.

Signé: E. Baugniet et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008. LAC/2008/36162. — Reçu cinquante-huit euros vingt-neuf cents Eur 0,5% = 58,29.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008118159/5770/198.

(080137131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Sant Topco Holdings II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 242.045.150,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 129.448.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse de l'associé unique, à savoir Sant Topco Holdings I S.à r.l., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 58, rue Charles Martel, L-2134 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118504/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04143. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137805) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

VRS Financial Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9934 Hautbellain, Maison 34.

R.C.S. Luxembourg B 125.786.

Le bilan au 31.12.2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

VRS FINANCIAL PARTNERS SARL

Signature

Référence de publication: 2008119207/557/14.

Enregistré à Diekirch, le 15 septembre 2008, réf. DSO-CU00120. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): J. Tholl.

(080138299) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

Predicare S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 65.000.100,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 118.926.

In the year two thousand and eight, on the twenty-ninth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting of the members of the company PREDICARE S.à r.l., a private limited liability company having its registered office at 5, allée Scheffer L-2520 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 118.926, incorporated by a deed received by Maître Léon Thomas known as Tom METZLER, notary, residing in Luxembourg-Bonnevoie, Grand Duchy of Luxembourg, on August 9, 2006, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1890 dated October 9, 2006, amended by a deed of Maître Martine SCHAEFFER dated March 31, 2008, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1333 dated May 30, 2008 (hereinafter referred to as the "Company").

The extraordinary general meeting is presided by Mr. Michel BULACH, lawyer, residing professionally in Luxembourg,

The Chairman appoints as Secretary Ms. Cornelia WEIDERT, secretary, residing professionally in Luxembourg,

The meeting elected as Scrutinizer Mr. Arnaud MONNIER, lawyer, residing professionally in Luxembourg.

These three individuals constitute the board of the meeting.

Having thus been constituted, the board of the meeting draws up the attendance list, which, after having been signed "ne varietur" by the proxy holders representing the members, by the members of the board and the notary, will remain attached to the present minutes together with the proxies and will be filed together with the present deed, with the registration authorities.

The Chairman declares and requests the notary to state that:

I. According to the attendance list, all the members representing the full amount of the corporate capital of four million one hundred euros (EUR 4,000,100.-) are present or validly represented at the meeting. The meeting can thus validly deliberate and decide on all subjects mentioned on the agenda, without there having been a prior convening notice.

II. The agenda of the meeting is the following:

Agenda:

1. Increase of the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of four million one hundred euros (EUR 4,000,100.-) represented by forty thousand (40,000) class A corporate units (the "Class A Units") and one (1) class B corporate unit (the "Class B Unit" and, together with the Ordinary Units, the "Units"), with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, to the amount of sixty five million one hundred euros (EUR 65,000,100.-) represented by six hundred fifty thousand (650,000) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each;

2. Issuance to, subscription and payment of six hundred ten thousand (610,000) additional Class A Units of the Company by, PREDICA S.A., a company incorporated as a société anonyme under the laws of France, with its registered office at 50-56 rue de la Procession, F-75015 Paris (France), registered with the Register of Companies of Paris (France) under number 334.028.123, by a contribution in kind consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of sixty one million euros (EUR 61,000,000.-);

3. Amendment of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the planned increase of share capital;

4. Granting of authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the law firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the resolutions to be taken in accordance with the present agenda;

5. Any other business

Then, the meeting of members, after having considered itself as duly composed and convened, and given its approval with respect to the explanations of the Chairman, deliberates and passes, via unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The members resolve to increase the share capital of the Company so as to bring it from its present amount of four million one hundred euros (EUR 4,000,100.-) represented by forty thousand (40,000) class A corporate units (the "Class A Units") and one (1) class B corporate unit (the "Class B Unit" and, together with the Ordinary Units, the "Units"), with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, to the amount of sixty-five million one hundred euros (EUR 65,000,100.-) represented by six hundred fifty thousand (650,000) Class A Units and one (1) Class B Unit, with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each;

Second resolution

The members resolve to issue six hundred ten thousand (610,000) Class A Units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each.

Subscription and Payment

There now appears Mr. Michel BULACH, prenamed, acting in his capacity as duly appointed attorney in fact of the company PREDICA S.A., prenamed, by virtue of a power of attorney given in Paris, France on August 25th, 2008, a copy of which, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder representing the appearing person, by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

The appearing person declares subscribing in the name and on behalf of the prenamed company PREDICA S.A. for six hundred ten thousand (610,000) newly Class A Units of the Company with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each, and to make payment in full for such new Class A Units by a contribution in kind, consisting in the conversion of part of a receivable held by PREDICA S.A. towards the Company in an amount of sixty-one million euros (EUR 61,000,000.-).

Evidence of the existence and value of such contribution in kind has been given to the notary in the form of a valuation letter issued by Credit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., an indirect service provider to the Company, on August 26th, 2008, wherein the receivable has been described and valued.

The person appearing produces that valuation letter, the conclusion of which is as follows:

"Based on the verification procedures applied as described above:

- the value of the Receivable is at least equal to the number and value of the six hundred ten thousand (610,000) Class A Units with a par value of EUR 100.- (one hundred euro) each;

- we have no further comments to make on the value of the Receivable."

A copy of the valuation letter, after having been signed "ne varietur" by the members of the board of the meeting and by the notary, will remain attached to the present deed and will be filed together with it with the registration authorities.

Thereupon, the said subscription and payment in kind is accepted and six hundred ten thousand (610,000) new fully paid-up Class A Units of the Company are issued and allotted to PREDICA S.A.

Third resolution

As a consequence of the above resolutions, the members resolve to amend the paragraph 1 of Article 5 of the Articles of Association of the Company so as to reflect the above mentioned capital increase which shall henceforth be read as follows:

" **Art. 5. paragraph 1.** The subscribed corporate capital is set at sixty-five million one hundred euros (EUR 65,000,100.-) represented by six hundred fifty thousand (650,000) class A corporate units with a par value of one hundred euros (EUR 100.-) each and of one (1) class B corporate unit with a per value of one hundred Euros (EUR 100.-)".

All other paragraphs of Article 5 remain unchanged and are hereby reiterated as far as necessary.

Fourth resolution

The members resolve to grant authorisation to (i) any manager of the Company or (ii) to any lawyer of the Law Firm WILDGEN to take all the necessary actions in relation to the present resolutions.

Expenses

The expenses, costs, fees and outgoing of any kind whatsoever borne by the Company, as a result of the presently stated, are evaluated at approximately three hundred eleven thousand euro (EUR 311,000.-)

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.
The document having been read to the appearing person, known to the notary, by his surname, first name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-neuf août.

Par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire, de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des associés de la société PREDICARE S.à r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 118.926, constituée par un acte notarié de Maître Léon Thomas, dit Tom METZLER, notaire, résidant à Luxembourg-Bonnevoie, daté du 9 août 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1890 du 9 octobre 2006, modifié par un acte notarié de Maître Martine SCHAEFFER daté du 31 mars 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 1333 du 30 mai 2008, (ci-après dénommée la "Société").

L'assemblée générale extraordinaire est présidée par Mr. Michel BULACH, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme Secrétaire Mme Cornelia WEIDERT, secrétaire, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée désigne comme Scrutateur Mr. Arnaud MONNIER, avocat, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Ces trois personnes constituent le bureau de l'assemblée.

Le bureau ainsi constitué dresse la liste de présence qui, après avoir été signée "ne varietur" par les mandataires des associés représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire restera annexée au présent procès-verbal ensemble avec les procurations pour être soumise ensemble avec le présent acte aux formalités de l'enregistrement.

Le Président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. Conformément à la liste de présence, tous les associés représentant l'intégralité du capital social de quatre millions cent euros (EUR 4.000.100.-) sont présents ou valablement représentés à l'assemblée. L'assemblée peut en conséquence valablement délibérer et décider sur tous les points portés à l'ordre du jour sans qu'il y ait eu de convocation préalable.

II. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital de la Société pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent euros (EUR 4.000.100.-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales de type A (les «Parts Sociales A»), et une (1) part sociale de type B (les «Parts Sociales B» et, ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de soixante cinq millions cent euros (EUR 65.000.100.-) représenté par six cent cinquante mille (650.000) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune;

2. Emission à, souscription et paiement de six cent dix mille (610.000) Parts Sociales A de la Société par, PREDICA S.A., une société anonyme, enregistrée au registre du commerce de Paris sous le numéro 334.028.123, avec siège social à 50-56, rue de la Procession, F-75015 Paris (France), par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de soixante et un millions d'euros (EUR 61.000.000.-).

3. Modification du paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée;

4. Autorisation donnée à (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

5. Divers.

L'assemblée des actionnaires ayant approuvé les déclarations du président et se considérant elle-même comme dûment constituée et convoquée, a délibéré et passé par un vote unanime, les résolutions suivantes:

Première résolution

Les associés décident d'augmenter le capital de la Société pour le porter de son montant actuel de quatre millions cent euros (EUR 4.000.100.-) représenté par quarante mille (40.000) parts sociales de type A (les «Parts Sociales A»), et une (1) part sociale de type B (les «Parts Sociales B» et, ensemble avec les Parts Sociales A, les «Parts Sociales»), avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, au montant de soixante-cinq millions cent euros (EUR 65.000.100.-) représenté par six cent cinquante mille (650.000) Parts Sociales A et une (1) Part Sociale B, avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Seconde résolution

Les associés décident d'émettre six cent dix mille (610.000) nouvelles Parts Sociales A avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune.

Souscription et paiement

Comparaît alors M. Michel BULACH prénommé, agissant en sa qualité de mandataire spécial de la société PREDICA S.A., prénommée, en vertu d'une procuration donnée à Paris, France en date du 25 août 2008, dont une copie signée "ne varietur" par le mandataire, par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La personne comparante déclare souscrire au nom et pour le compte de la prénommée société PREDICA S.A., six cent dix mille (610.000) Parts Sociales A de la Société nouvellement émises avec une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune, et réaliser la libération intégrale de ces nouvelles Parts Sociales A par un apport en nature résultant d'une créance détenue par PREDICA S.A. envers la Société d'un montant de soixante et un millions d'euros (EUR 61.000.000.-).

La preuve de l'existence et de la valeur de cet apport en nature a été donnée au notaire sous la forme d'une lettre d'évaluation émise par Crédit Agricole Asset Management Alternative Investments Services, Inc., un fournisseur indirect de services de la Société, le 26 août 2008, dans laquelle la créance a été décrite et évaluée.

La personne comparante produit cette lettre d'évaluation, dont la conclusion est la suivante:

«En application des procédures de vérification appliquées telles que décrites ci-dessus:

- La valeur de la créance est au moins égale au nombre et à la valeur des six cent dix mille (610.000) parts sociales de type A avec une valeur nominale de EUR 100.- (cent euros) chacune.

- Nous n'avons pas d'autre commentaire à faire sur la valeur de la créance».

Une copie de la lettre d'évaluation, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau et le notaire, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Sur quoi, lesdites souscriptions et paiement en nature sont acceptés et six cent dix mille (610.000) nouvelles Parts Sociales A de la Société entièrement libérées sont émises et allouées à PREDICA S.A.

Troisième résolution

En conséquence, les associés décident de modifier le paragraphe 1 de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter l'augmentation de capital susmentionnée, qui devra désormais être lu comme suit:

« **Art. 5. paragraphe 1^{er}** . Le capital social souscrit de la Société est fixé à soixante-cinq millions cent euros (EUR 65.000.100.-) représenté par six cent cinquante mille (650.000) parts sociales de type A d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-) chacune et une (1) part sociale de type B d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100.-)».

Les autres paragraphes de l'article 5 demeurent inchangés et sont réitérés par la présente pour autant que de besoin.

Quatrième résolution

Les associés décident d'autoriser (i) tout gérant de la Société ou à (ii) tout avocat de l'étude WILDGEN d'effectuer toutes les formalités nécessaires en relation avec les résolutions prises sur base du présent agenda;

Frais

Les frais, coûts, rémunérations et charges de quelque nature que ce soit, incombant à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à trois cent onze mille euros (EUR 311.000.-)

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la personne comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. A à la requête de la même personne comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la personne comparante connue du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: M. Bulach, C. Weidert, A. Monnier et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 5 septembre 2008. LAC/2008/36332. - Reçu trois cent cinq mille euros, Eur 0,5% = 305.000.-.

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008118158/5770/202.

(080137133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Miles Investments S.à r.l. S.P.F., Société à responsabilité limitée - Société de gestion de patrimoine familial,

(anc. Torbert International S. à r.l.).

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12-14, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 137.145.

In the year two thousand and eight, on the twentieth day of August, before Us, Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg,

was held an extraordinary general meeting of the sole shareholder of Torbert International S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, having its registered office at 12-14, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under the number B 137 145, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary, on January 30, 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-923 of April 15, 2008 (the Company).

Here appeared:

Haim Taib, born on September 30, 1960 in Israel, with professional address at 10 Hakotzer Street, Kfar Shmaryahu, Israel (the Sole Shareholder),

hereby represented by Maître Vanessa Schmitt, Avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 14, 2008;

Such proxy after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The party, represented as stated here above, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that 500 (five hundred) shares, with a par value of EUR 25 (twenty-five euro) each, representing the entirety of the share capital of the Company, are duly represented at this Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, hereinafter reproduced;

II. that the agenda of the meeting is worded as follows:

1. Decision that the Company shall become a société de gestion de patrimoine familial (SPF) governed by the law of 11th May, 2007, on the company for the management of family assets, as amended and the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended.

2. Amendment of article 1 of the articles of association of the Company (the Articles).

3. Amendment of the corporate object of the Company and as a consequence amendment of article 2 of the Articles which shall henceforth read as follow: "The exclusive object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005 on Financial Collateral Arrangements and the holding, management and disposal of cash and assets of whatever nature held in accounts.

The Company shall not be permitted to conduct any activity of a commercial nature, nor shall the Company be involved in the management of a company in which it holds participation other than the exercise by the Company of its rights as a shareholder of such a company.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes (such as the borrowing in any form and the granting of any assistance, advance or guarantee, each time against no consideration, to companies in which it has a direct interest), remaining always, however, within the limits established by the SPF Law on the company for the management of family assets."

4. Change of the Company's name into "Miles Investments S.à r.l. S.P.F." and subsequent amendment of article 4 of the Articles.

5. Amendment of article 9 of the Articles.

6. Amendment of article 24 of the Articles.

7. Miscellaneous.

III. That the Sole Shareholder has taken, by unanimous vote, the following resolutions:

First resolution

The Sole Shareholder decides that the Company shall become a société de gestion de patrimoine familial (SPF) governed by the law of 11th May, 2007, on the company for the management of family assets, as amended and the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended.

Second resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 1 of the Articles which shall henceforth read as follow:

" **Art. 1.** There exists a société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial which is governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the «Company»), and in particular the law of 11th May, 2007 on the corporation for the management of family assets (hereafter the «SPF Law»), as amended, and the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the «Law») and the articles of association of the Company (hereafter the «Articles»)".

Third resolution

The Sole Shareholder, as a consequence of the above resolutions, resolves to amend the corporate object of the Company and as a consequence decides to amend article 2 of the Articles which shall henceforth read as follows:

" **Art. 2.** The exclusive object of the Company is the acquisition, holding, management and disposal of financial assets within the meaning of the law of August 5, 2005 on Financial Collateral Arrangements and the holding, management and disposal of cash and assets of whatever nature held in accounts.

The Company shall not be permitted to conduct any activity of a commercial nature, nor shall the Company be involved in the management of a company in which it holds a participation other than the exercise by the corporation of its rights as a shareholder of such a company.

The Company shall not carry on any industrial activity nor maintain a commercial establishment open to the public.

In general, the Company may take any measure and carry out any operation which it may deem useful to the accomplishment and development of its purposes (such as the borrowing in any form and the granting of any assistance, advance or guarantee, each time against no consideration, to companies in which it has a direct interest), remaining always, however, within the limits established by the SPF Law on the company for the management of family assets".

Fourth resolution

The Sole Shareholder resolves to change the Company's name into "Miles Investments S.à r.l. S.P.F." and resolves to amend article 4 of the Articles which shall henceforth read as follow:

" **Art. 4.** The Company will assume the name of Miles Investments S.à r.l. S.P.F."

Fifth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 9 of the Articles which shall henceforth read as follow:

" **Art. 9.** In case of a single member, the Company's shares held by the single member are freely transferable.

In the case of plurality of members, the shares held by each member may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Notwithstanding anything to the contrary in these Articles, the shares of the Company (including any further shares) are reserved to investors as defined in article 3 of the SPF Law".

Sixth resolution

The Sole Shareholder resolves to amend article 24 of the Articles which shall henceforth read as follow:

" **Art. 24.** All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law and the SPF Law".

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately one thousand (1,000.-) euro.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt août, par devant nous, Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire de l'associé unique de Torbert International S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 12-14, rue Léon Thyes, L-2636 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 137 145, constituée suivant un acte du notaire instrumentant, le 30 janvier 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations C-923 du 15 avril 2008 (la Société).

A comparu:

Haim Taib, né le 30 septembre 1960 en Israël, avec adresse professionnelle au 10 Hakotzer Street, Kfar Shmaryahu, Israel (l'Associé Unique),

ici représenté par Maître Vanessa Schmitt, Avocat, de résidence à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 14 août 2008.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire soussigné restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée auprès des autorités compétentes.

La partie comparante, telle que représentée ci-dessus, a demandé au notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I. que 500 (cinq cents) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 25 (vingt-cinq euros) chacune, représentant l'intégralité du capital social de la Société sont dûment représentées à la présente Assemblée qui est par conséquent valablement constituée et peut délibérer sur tous les points de l'ordre du jour reproduit ci-après;

II. que l'ordre du jour de l'assemblée est libellé comme suit:

1. Décision que la Société devient une société de gestion de patrimoine familial (SPF) régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

2. Modification de l'article 1^{er} des statuts de la Société (les Statuts).

3. Modification de l'objet social de la Société et en conséquence modification de l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante: «L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la Loi SPF sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

4. Modification de la dénomination sociale de la Société en «Miles Investments S.à r.l. S.P.F.» et modification subséquente de l'article 4 des Statuts.

5. Modification de l'article 9 des Statuts.

6. Modification de l'article 24 des Statuts.

7. Divers.

III. Que l'Associé Unique a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé Unique décide que la Société devient une société de gestion de patrimoine familial (SPF) régie par la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial, telle que modifiée et la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Deuxième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 1 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}**. Il existe une société à responsabilité limitée, société de gestion de patrimoine familial qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après «la Société»), et en particulier la loi du 11 mai 2007 sur les sociétés de gestion de patrimoine familial (ci-après la «Loi SPF») telle que modifiée, et la loi du 10 août 1915, telle que modifiée (ci-après la «Loi») ainsi que les statuts de la Société (ci-après les «Statuts»).»

Troisième résolution

L'Associé Unique, en conséquence des résolutions ci-dessus, décide de modifier l'objet social de la Société et par conséquent décide de modifier l'article 2 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 2.** L'objet exclusif de la Société est l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers au sens de la loi du 5 août 2005 sur les Contrats de Garantie Financière et la détention, la gestion et la réalisation des espèces et avoirs de quelque nature que ce soit détenues en comptes.

La Société ne pourra pas exercer d'activité commerciale, et la Société ne pourra pas non plus être impliquée dans la gestion d'une société dans laquelle elle détient une participation d'une autre manière que par l'exercice de ses droits en qualité d'actionnaire de cette société.

La Société n'exercera aucune activité industrielle ni ne maintiendra un établissement commercial ouvert au public.

De manière générale, la Société peut prendre toute mesure et effectuer toute opération qu'elle estime utile à l'accomplissement et au développement de son objet social (tel l'emprunt sous toute forme et l'octroi de toute assistance, avance, garantie, à chaque fois sans contrepartie, à des sociétés dans lesquelles elle a un intérêt direct), en restant toujours, cependant, dans les limites établies par la Loi SPF sur les sociétés de gestion de patrimoine familial.»

Quatrième résolution

L'Associé Unique décide de modifier la dénomination sociale de la Société en «Miles Investments S.à r.l. S.P.F.» et décide de modifier l'article 4 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 4.** La Société prend la dénomination sociale de Miles Investments S.à r.l. S.P.F.»

Cinquième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 9 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 9.** En cas d'associé unique, les parts sociales de la Société détenues par l'associé unique sont librement cessibles.

En cas de pluralité d'associés, les parts sociales détenues par chaque associé peuvent être cédées par application des dispositions de l'article 189 de la Loi.

Nonobstant toute disposition contraire dans les Statuts, les parts sociales de la Société (en ce compris les parts sociales supplémentaires) sont réservées aux investisseurs au sens de l'article 3 de la Loi SPF.»

Sixième résolution

L'Associé Unique décide de modifier l'article 24 des Statuts qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 24.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents Statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la Loi et de la Loi SPF.»

Estimation des frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à mille (1.000,-) euros.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: V. Schmitt et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 28 août 2008. LAC/2008/35262. — Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008118170/5770/195.

(080137005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

**iadvisors Luxembourg S.A., Société Anonyme,
(anc. A.R.T. & Partners Luxembourg S.A.).**

Siège social: L-6962 Senningen, 16, rue de la Montagne.

R.C.S. Luxembourg B 138.364.

In the year two thousand and eight, on the twenty-fourth of July.

Before Maître Joëlle Baden, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Arnbaeck Remo Troen & Partners (UK) Ltd, a company organised under the laws the United Kingdom, having its registered office at 35 Catherine Place, London, SW1E 6DY, United Kingdom, registered with the Companies' House of England and Wales under number 5454888,

here represented by Mr. Franck Deconinck, maître en droit, residing in Metz, by virtue of a proxy given in London, on 22 July 2008.

Said proxy, initialed ne varietur by the appearing party and the notary, will remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party acting as the sole shareholder of A.R.T. & Partners Luxembourg S.A., a société anonyme, having its registered office in 16, rue de la Montagne, L-6962 Senningen, registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 138.364, incorporated pursuant to a notarial deed on 18 April 2008, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations on 31 May 2008, number 1341 (hereinafter the «Company») and representing the entire share capital, took the following resolutions:

First resolution

The sole shareholder, represented as aforementioned, resolves to proceed with immediate effect to the change of the name of the Company from "A.R.T. & Partners Luxembourg S.A." into "iadvisors Luxembourg S.A."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the articles of incorporation of the Company which shall now read as follows:

" **Art. 1. Name.** There exists a company in the form of a société anonyme under the name of "iadvisors Luxembourg S.A." (hereinafter the "Company")."

There being no further items on the agenda, the meeting is closed.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, in the office of the undersigned notary, at the date named at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states herewith that on request of the appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

After reading and interpretation to the representative of the appearing party, the said representative signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-quatre juillet.

Par-devant Maître Joëlle Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Arnbaeck Remo Troen & Partners (UK) Ltd, une société constituée sous les lois du Royaume-Uni, ayant son siège social à 35 Catherine Place, Londres, SW1E 6DY, Royaume-Uni, enregistrée au Companies' House of England and Wales sous le numéro 5454888, ici représentée par M. Franck Deconinck, maître en droit, demeurant à Metz, en vertu d'une procuration donnée à Londres, en date du 22 juillet 2008.

La procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire soussigné restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

La comparante agissant en tant qu'associé unique de A.R.T. & Partners Luxembourg S.A., une société anonyme, ayant son siège social à 16, rue de la Montagne, L-6962 Senningen, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 138.364, constituée suivant acte notarié en date du 18 avril 2008, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 31 mai 2008, numéro 1341 (la «Société») et représentant l'intégralité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associé unique, représentée comme indiqué, décide de procéder avec effet immédiat au changement de la dénomination de la Société de «A.R.T. & Partners Luxembourg S.A.» en «iadvisors Luxembourg S.A.».

Deuxième résolution

Suite à la résolution qui précède, l'associé unique décide de modifier l'article 1^{er} des statuts de la Société qui aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 1^{er}. Dénomination.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de «iadvisors Luxembourg S.A.» (ci-après la «Société»).»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française et qu'en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au représentant de la comparante, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: Franck Deconinck et Joëlle Baden.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 31 juillet 2008. LAC/2008/31907. - Reçu 12,- € (douze euros).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Joëlle BADEN.

Référence de publication: 2008118168/7241/75.

(080137225) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Planet Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 132.001.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118480/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04363. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080137526) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Cesare Attolini S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.
R.C.S. Luxembourg B 127.234.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118482/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04145. - Reçu 20,0 euros.

Le Releveur (signé): G. Reuland.

(080137521) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

agri.capital Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 132.659.

In the year two thousand and eight, on the twenty-eighth of August.

Before US Maître Martine SCHAEFFER, notary residing at Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of agri.capital Group S.A., a public limited liability company (société anonyme), organised under the laws of Luxembourg, with registered office 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 132.659, incorporated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on September 7, 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations no 2628 on November 16, 2007, as amended and restated pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on June 30, 2008, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the Company).

The Meeting is chaired by Maria Faraldo-Talman attorney, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg. The Chairman appoints Corinne PETIT, private employee, with professional address in Luxembourg, as Secretary of the Meeting.

The Meeting elects Dara Sychareun, attorney, with professional address at 14, rue Edward Steichen, L-2540 as Scrutineer of the Meeting (the Chairman, the Secretary and the Scrutineer being collectively referred to hereafter as the Bureau of the Meeting).

The shareholders, represented at the Meeting and the number of shares held are indicated on an attendance list which will remain attached to the present minutes after having been signed by the representative of the shareholders and the members of the Bureau.

The Bureau having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The agenda of the Meeting is the following:

1. Waiver of convening notices;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 30,031,000 (thirty million and thirty-one thousand euro) represented by 30,031,000 (thirty million and thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 30,031,001 (thirty million and thirty one thousand and one euros) represented by 30,031,001 (thirty million and thirty one thousand and one) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, by the issuance of 1 (one) new share with a par value of EUR 1 (one euro), having the same rights as the existing shares;

3. Subscription for and payment of the share capital increase specified under item 2. above by agri.capital, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office located at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 9002, Cayman Islands, registration number 154063, it being understood that an amount of EUR 9,067,807.- (nine million sixty seven thousand eight hundred and seven euros) shall be allocated to the share premium reserve of the Company;

4. Allocation of an amount of EUR 3,003,101.- (three million three thousand one hundred one euros) from the share premium reserve of the Company to the legal reserve of the Company;

5. Subsequent amendment of article 5 of the articles of association of the Company (the Articles) in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2. above;

6. Amendment of the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes with power and authority to any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

II. That it appears from the attendance list established and certified by the members of the Bureau that the entirety of the share capital is duly represented at the Meeting which is consequently regularly constituted and may deliberate upon the items on the agenda, here above reproduced.

The attendance list, signed by the shareholders represented at the Meeting, the members of the Bureau and the notary, shall remain attached to the present deed together with the proxies to be filed with the registration authorities.

III. That the Meeting has taken the following resolutions:

These facts having been exposed and recognized as true by the Meeting, the Meeting, duly represented, unanimously resolves on the following:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the shareholder represented considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase and it hereby increases the share capital of the Company by an amount of EUR 1 (one euro) in order to bring the share capital from its present amount of EUR 30,031,000 (thirty million and thirty one thousand euro) represented by 30,031,000 (thirty million and thirty one thousand) shares with a par value of EUR 1 (one euro) each, to EUR 30,031,001 (thirty million and thirty one thousand and one euros), represented by 30,031,001 (thirty million and thirty one thousand and one) shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each, by the issuance of 1 (one) new share with a par value of EUR 1 (one euro), having the same rights as the existing shares.

Subscription and payment

agri.capital, a company incorporated under the laws of the Cayman Islands, with its registered office located at c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 9002, Cayman Islands, registration number 154063, represented by Dara Sychareun, attorney, with professional address in Luxembourg, by virtue of a proxy given on August 27, 2008, declares that it subscribes to 1 (one) new share with a par value of EUR 1 (one euro), having the same rights as the existing shares, in the Company, and it fully pays it up by a contribution in kind consisting of a loan note, with a nominal amount of 9,000,000.- (nine million euros) and unpaid interest of EUR 67,808.- (sixty-seven thousand eight hundred and eight euros) (the Note).

The contribution in kind of the Note to the Company, in an aggregate amount of EUR 9,067,808.- (nine million sixty-seven thousand eight hundred and eight euros) is to be allocated as follows:

- (i) an amount of EUR 1 (one euro) is to be allocated to the nominal share capital account of the Company, and
- (ii) an amount of EUR 9,067,807.- (nine million sixty-seven thousand eight hundred and seven euros) is to be allocated to the share premium reserve of the Company.

Pursuant to articles 26-1 and article 32-1 (5) of the Luxembourg law on commercial companies of August 10, 1915 as amended, the Note so contributed in kind has been the subject of a report prepared by CLERC S.A., Réviseur d'entreprises, dated August 28, 2008 which concludes as follows:

"On the basis of the work carried out by us and described above and the documents that we have received, we conclude as follows:

Nothing has come to our attention that would cause us to believe that the value resulting from the application of the valuation method described above would not be at least equal to the number and the par value of the one new share of agri.capital Group S.A to be issued in exchange at EUR 1, together with a total share premium of EUR 9,067,807.

Our report is issued solely for the purpose of the article 32-1 (5) of the Luxembourg Law of August 10, 1915 on commercial companies as amended and is not to be used for any other purpose or to be referred to or distributed to any other parties without our prior consent."

The said auditor's report, after having been signed "ne varietur" by the proxyholder acting on behalf of agri.capital, and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

agri.capital declares that:

- "1. it is the owner of the contributed Note;
2. it has the power to dispose of the Note;
3. the contributed Note is neither encumbered with any pledge nor usufruct, there exist no right to acquire any pledge or usufruct on such Note and the latter is not subject to any attachment;
4. there exist no pre-emption right or any other rights by virtue of which any person may be entitled to demand that the contributed Note be transferred to it;
5. the contributed Note is freely transferable.
6. All formalities required in Luxembourg and the Cayman Islands in relation to the contribution in kind of the Note to the share capital of the Company, have been effected or will be effected upon receipt of a certified copy of the notarial deed from the notary officiating in Luxembourg, documenting the said contribution in kind."

The Meeting resolves to record that the shareholding in the Company is, further to the increase in share capital, as follows:

agri.capital	28,663,989 shares
Close Brothers	<u>1,367,012 shares</u>
Total:	30,031,001 shares

Third resolution

The Meeting resolves to allocate an amount of EUR 3,003,101.- (three million three thousand one hundred one euros) from the share premium reserve of the Company to the legal reserve of the Company.

Fourth resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles in respect of the Company's share capital in order to reflect the above changes and resolves that such article shall have the following wording:

" Art. 5. Share capital.

5.1 The Company's corporate capital is set at EUR 30,031,001 (thirty million and thirty-one thousand and one euros) consisting of 30,031,001 (thirty million and thirty-one thousand and one) shares in registered form with a par value of EUR 1 (one euro) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution of the general meeting of shareholders of the Company adopted in the manner required for amendments to the Articles."

Fifth resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any lawyer or employee of Loyens & Loeff and any employee of Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately four thousand two hundred euro (EUR 4,200).

The Meeting refers to article 51 of the law of March 22, 2004 on securitisation in conjunction with article 1 of the Règlement Grand Ducal of April 29, 2005 pursuant to which no further capital duty tax will be due.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, the proxyholder of the appearing party signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le vingt-huit août.

Par devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des actionnaires de agri.capital Group S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois avec siège social au 9, Parc d'activité Syrdall, L-5365 Munsbach, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 132.659, constituée par acte de Maître Martine

Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 7 septembre 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations No 2628 du 16 novembre 2007, modifiés par acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 30 juin 2008, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

L'Assemblée est présidée par Maria Faraldo-Talman, juriste, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg, qui désigne comme secrétaire Corinne Petit, employée privée, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Dara Sychareun, avocat, avec adresse professionnelle au 14, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg (le Président, le Secrétaire et le Scrutateur forment le Bureau de l'Assemblée).

Les actionnaires représentés à l'Assemblée et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont mentionnés sur une liste de présence qui restera annexée aux présentes minutes après avoir été signée par le mandataire des actionnaires et les membres du Bureau.

Le Bureau ainsi constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant:

1. Renonciation aux formalités de convocation;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 1 (un euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 30.031.000 (trente million trente et un mille euros), représenté par 30.031.000 (trente million trente et un mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 30.031.001 (trente million trente et un mille et un euro), représenté par 30.031.001 (trente million trente et un mille et une) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), par l'émission de 1 (une) nouvelle action de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), ayant les mêmes droits que les actions existantes;

3. Décision relative à la souscription et à la libération de l'augmentation de capital mentionnée sous le point 2. ci-dessus par agri.capital, étant entendu qu'un montant de EUR 9,067,807,- (neuf million soixante-sept mille huit cent sept euros) sera versé comme prime d'émission;

4. Réallocation d'un montant de EUR 3,003,101.- (trois millions trois mille cent un euros) de la prime d'émission à la réserve légale de la Société;

5. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société (les Statuts) afin de refléter l'augmentation de capital adoptée au point 2.ci-dessus;

6. Modification du registre des actionnaires de la Société pour refléter les modifications ci-dessus, avec pouvoir et autorité donnée à tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et à tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. de procéder, au nom de la société, à l'enregistrement, au registre des actionnaires de la Société, des actions nouvellement émises.

II. Qu'il résulte de la liste de présence, établie et certifiée par les membres du Bureau que la totalité du capital social de la Société est dûment représentée à la présente Assemblée qui est dès lors régulièrement constituée et peut délibérer sur les points figurant à l'ordre du jour, indiqués ci-dessus.

La liste de présence, signée par les actionnaires représentés à l'Assemblée, les membres du Bureau et le notaire, restera annexée au présent acte avec les procurations pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

III. Que l'Assemblée a pris les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représenté à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux convocations, l'actionnaire représenté se considérant comme dûment convoqué et déclarant ayant parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui fut communiquée à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter et augmente par les présentes le capital social de la Société d'un montant de EUR 1 (un euro) afin de porter le capital social de son montant actuel de EUR 30.031.000 (trente million trente et un mille euros), représenté par 30.031.000 (trente million trente et un mille) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro) chacune, à EUR 30.031.001 (trente million trente et un mille et un euro), représenté par 30.031.001 (trente million trente et un mille et une) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), par l'émission de 1 (une) nouvelle action de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), ayant les mêmes droits que les actions existantes.

Souscription - paiement

agri.capital, une société constituée selon le droit des Îles Cayman, ayant son siège social à c/o Walkers SPV Limited, Walker House, 87 Mary Street, George Town, Grand Cayman, KY1 9002, Cayman Islands, numéro d'immatriculation 154063, représenté par Dara Sychareun, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 27 août 2008, déclare qu'elle souscrit à 1 (une) nouvelle action de la Société, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro), ayant les mêmes droits que les actions existantes et la libère intégralement par un apport en nature d'un titre de dette pour un montant nominal de EUR 9,000,000.- (neuf million euros), et émis par la Société avec des intérêts non-payés de EUR 67,808 (soixante-sept mille huit cent sept euros) (le Titre).

L'apport en nature du Titre à la Société, pour un montant total de EUR 9,067,808.- (neuf million soixante-sept mille huit cent huit euros) sera alloué comme suit:

- (i) un montant de EUR 1 (un euro) sera alloué au capital social, et
- (ii) un montant de EUR 9,067,807.- (neuf million soixante-sept mille huit cent sept euros) sera versé comme prime d'émission.

En conformité avec l'article 26-1 et l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, les Actions ainsi apportées en nature ont fait l'objet d'un rapport préparé par CLERC S.A., réviseur d'entreprises, daté du 28 août 2008, qui conclut comme suit:

«Sur la base des travaux qui ont été menés par nous et décrits ci-dessus et des documents qui nous ont été soumis, nous concluons ce qui suit:

Nous n'avons rien remarqué qui puisse nous laisser penser que la valeur résultant de l'application de la méthode d'évaluation décrite ci-dessus ne serait pas au moins égale au nombre et à la valeur nominale de la nouvelle part de agri.capital Group S.A. qui sera émise en échange de EUR 1, avec une prime d'émission totale de EUR 9.067.807. Notre rapport est émis uniquement en relation avec l'article 32-1 (5) de la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée et ne peut être utilisé dans un autre but, être cité ou distribué à d'autres parties sans notre accord préalable».

Ledit rapport du réviseur d'entreprise, après avoir été signé «ne varietur» par le mandataire agissant pour le compte de agri.capital, et le notaire soussigné, devra rester annexé au présent acte pour être enregistré en même temps auprès des autorités d'enregistrement.

agri.capital déclare:

- « 1. qu'il est le propriétaire de l'apport du Titre effectué;
- 2. qu'il a le pouvoir de disposer de l'apport du Titre effectué;
- 3. que le Titre apportée n'est pas grevée par un gage ou usufruit, qu'il n'existe aucun droit d'acquérir un quelconque gage ou usufruit sur cet apport, et que ledit apport n'est assujéti à aucune saisie possible;
- 4. qu'il n'existe aucun droit de préemption ni aucun autre droit en vertu desquels un tiers quelconque pourrait être habilité à exiger que l'apport effectué par lui soit transféré à un tel tiers;
- 5. que le Titre apportée est librement cessibles;
- 6. que toutes les formalités exigées au Luxembourg et aux Iles Cayman en relation avec l'apport en nature du titre au capital social de la Société, ont été effectuées ou seront effectuées sur réception d'une copie certifiée conforme de l'acte notarié du notaire exerçant à Luxembourg, et documentant ledit apport en nature.»

L'Assemblée décide d'acter que l'actionariat de la Société, suite à l'augmentation de capital, est composé comme suit:

agri.capital	28.663.989 actions
Close Brothers	1.367.012 actions
Total:	30.031.001 actions

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'allouer un montant de EUR 3,003,101,- (trois millions trois mille cent un euros) de la prime d'émission à la réserve légale.

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5 des Statuts relatif au capital social de la société afin de refléter les changements sus-indiqués et décide que cet article aura la teneur suivante:

« Art. 5. Capital Social.

5.1 Le capital social souscrit est fixé à la somme EUR 30.031.001 (trente million trente et un mille et un euro), représenté par 30.031.001 (trente million trente et un mille et une) actions, ayant une valeur nominale de EUR 1 (un euro).

5.2 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'assemblée générale de la Société statuant comme en matière de modification des Statuts.»

Cinquième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des actionnaires de la Société afin de refléter les modifications ci-dessus et autorise tout avocat ou employé de Loyens & Loeff et tout employé de Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A. de procéder, pour compte de la société, à l'inscription des actions nouvellement émises au registre des actionnaires de la Société.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société en raison du présent acte, sont estimés approximativement à la somme de quatre mille deux cents euros (EUR 4.200).

L'Assemblée renvoie à l'article 51 de la loi du 22 mars 2004 sur la titrisation, ensemble avec l'article 1 du Règlement Grand-Ducal du 29 avril 2005, en vertu desquels aucun droit d'apport ne sera dû.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française et qu'à la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire de la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Faraldo Talmon, C. Petit, D. Sychareun et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 4 septembre 2008. LAC/2008/36156. - Reçu douze euros (12.- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 septembre 2008.

Martine SCHAEFFER.

Référence de publication: 2008118161/5770/269.

(080137033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 septembre 2008.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Le bilan au 31 décembre 2004 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118475/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04341. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Teslux Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 12, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 90.579.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118477/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04349. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Alonely S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 32, avenue du X Septembre.

R.C.S. Luxembourg B 117.147.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 27 juin 2007

- Acceptation de la démission de AACO (Accounting, Auditing, Consulting & Outsourcing) SARL de son poste de Commissaire aux Comptes à compter du 19 juin 2007 et nomination de son remplaçant, Grant Thornton Tax & Accounting S.A. (anc. Expertise & Control S.A.), inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112.359, ayant son siège social au 1, rue Nicolas Simmer, L-2538 Luxembourg, à partir du 19 juin 2007.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée statutaire de 2013.

Fait à Luxembourg, le 27 juin 2007.

Certifié sincère et conforme
Laurence Leleu / James Macleod
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008118506/6326/19.

Enregistré à Luxembourg, le 16 septembre 2008, réf. LSO-CU04797. - Reçu 89,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Ameta Advice Service S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.668.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118481/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04125. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137524) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Almagest Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 113.669.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 septembre 2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118484/6312/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04148. - Reçu 20,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137513) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.651.409,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.744.

Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse d'un associé, à savoir Xola Management S.à r.l., a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118500/631/18.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04133. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137789) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Fresenius Finance I S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1611 Luxembourg, 41, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 141.453.

STATUTES

In the year two thousand eight, on the fifth day of September.

Before Us, Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

Fresenius SE, an European company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Else - Kroner - Strasse 1 61352 Bad Homburg Germany registered under number HRB 10660 Bad Homburg (the Shareholder), here represented by Laetitia Vauchez, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney, given under private seal.

The said proxy, after having been signed *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this notarial deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing party, acting in its capacity as representative of the Shareholder, has requested the officiating notary to enact the following articles of incorporation of a company, which it declares to establish as follows:

Art. 1. Form and Name. There exists a public limited liability company (*société anonyme*) under the name of "Fresenius Finance I S.A." (the Company) which is governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and particularly by the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) as well as by the present articles of association of the Company (the Articles).

The Company may have one shareholder (the Sole Shareholder) or more shareholders (the Shareholders, each a Shareholder). The Company will not be dissolved by the death, suspension of civil rights, insolvency, liquidation or bankruptcy of the Sole Shareholder.

Any reference to the Shareholders in the Articles shall be a reference to the Sole Shareholder if the Company has only one Shareholder.

Art. 2. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality of Luxembourg by a resolution of the board of directors of the Company (the Board).

It may be transferred to any other place within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolutions of the general meeting of the Shareholders (the General Meeting), in the manner required for amendments of the Articles.

The Board shall further have the right to set up branches, offices, administrative centres and agencies wherever it shall deem fit, either within or outside of the Grand Duchy of Luxembourg.

Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events would interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these extraordinary circumstances. Such temporary measures shall have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, will remain a company incorporated in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendments of the Articles, as prescribed in article 10 below.

Art. 4. Corporate objects. The corporate objects of the Company are (i) the acquisition, holding and disposal, in any form, by any means, whether directly or indirectly, of participations, rights and interests in, and obligations of, Luxembourg and foreign companies, (ii) the acquisition by purchase, subscription, or in any other manner, as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of stock, bonds, debentures, notes and other securities or financial instruments of any kind (including notes or parts or units issued by Luxembourg or foreign mutual funds or similar undertakings) and receivables, claims or loans or other credit facilities and agreements or contracts relating thereto, and (iii) the ownership, administration, development and management of a portfolio of assets (including, among other things, the assets referred to in (i) and (ii) above).

For the accomplishment of the above object, the Company may effectuate the undertaking of all financial transactions. The Company may borrow in any form. It may enter into any type of loan agreements and it may issue notes, bonds, debentures, certificates, shares, beneficiary parts, warrants and any kind of debt or equity securities including under one or more issuance programmes. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company.

The Company may also give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all of its assets.

The Company may enter into, execute and deliver and perform any swaps, futures, forwards, derivatives, options, repurchase, stock lending and similar transactions. The Company may generally employ any techniques and instruments relating to investments for the purpose of their efficient management, including, but not limited to, techniques and instruments designed to protect it against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The descriptions above are to be understood in their broadest sense and their enumeration is not limiting. The corporate objects shall include any transaction or agreement which is entered into by the Company, provided it is not inconsistent with the foregoing enumerated objects.

In general, the Company may take any controlling and supervisory measures and carry out any operation or transaction which it considers necessary or useful in the accomplishment and development of its corporate objects.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development.

Art. 5. Share capital. The subscribed share capital is set at EUR 50,000 (fifty thousand euro), represented by 50,000 (fifty thousand) shares having a par value of EUR 1 (one Euro) per share.

The subscribed share capital of the Company may be increased or reduced by a resolution adopted by the General Meeting in the manner required for amendment of the Articles, as prescribed in article 10 below.

Art. 6. Shares. The shares of the Company (the Shares, each a Share) shall be in registered form (actions nominatives).

A register of Shares will be kept at the registered office, where it will be available for inspection by any Shareholder. Such register shall set forth the name of each Shareholder, its residence or elected domicile, the number of Shares held by it, the amounts paid in on each such Share, and the transfer of Shares and the dates of such transfers. The ownership of the Shares will be established by the entry in this register.

Certificates of these entries may be issued to the Shareholders and such certificates, if any, will be signed by the Chairman (as such term is defined in article 12) or by any other two members of the Board.

The Company will recognise only one holder per Share. In case a Share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that Share until one person has been appointed as sole owner in relation to the Company. The same rule shall apply in the case of conflict between an usufruct holder (usufruitier) and a bare owner (nu-proprétaire) or between a pledgor and a pledgee. The Company may redeem its own Shares within the limits set forth by law.

The Company shall be authorised to issue redeemable Shares in accordance with article 49-8 of the Companies Act.

Art. 7. Transfer of Shares. The transfer of Shares may be effected by a written declaration of transfer entered in the register of the Shareholders, such declaration of transfer to be executed by the transferor and the transferee or by persons holding suitable powers of attorney or in accordance with the provisions applying to the transfer of claims provided for in article 1690 of the Luxembourg civil code.

The Company may also accept as evidence of transfer other instruments of transfer evidencing the consent of the transferor and the transferee satisfactory to the Company.

Art. 8. Powers of the General Meeting. As long as the Company has only one Shareholder, the Sole Shareholder assumes all powers conferred to the General Meeting. In these Articles, decisions taken, or powers exercised, by the General Meeting shall be a reference to decisions taken, or powers exercised, by the Sole Shareholder as long as the Company has only one Shareholder. The decisions taken by the Sole Shareholder are documented by way of minutes.

In the case of a plurality of Shareholders, any regularly constituted General Meeting shall represent the entire body of Shareholders. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to all the operations of the Company.

Art. 9. Annual General Meeting - Other Meetings. The annual General Meeting shall be held, in accordance with Luxembourg law, in Luxembourg at the address of the registered office of the Company or at such other place in the municipality of the registered office as may be specified in the convening notice of the annual General Meeting, on the last Friday of June of each year at 11.00 p.m. If such day is not a business day for banks in Luxembourg, the annual General Meeting shall be held on the next following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board exceptional circumstances so require.

Other General Meeting may be held at such place and time as may be specified in the respective convening notices of the General Meeting.

Any Shareholder may participate in a General Meeting by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Shareholders attending the General Meeting can be identified, (ii) all persons participating in the General Meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the General Meeting is

performed on an on-going basis and (iv) the Shareholders can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such General Meeting.

Art. 10. Notice, quorum, convening notices, powers of attorney and vote. The notice periods and quorum provided for by law shall govern the notice for, and the conduct of, the General Meetings, unless otherwise provided herein.

The Board as well as the auditors, if they exist, or, if exceptional circumstances require so, two directors acting jointly may convene a General Meeting. They shall be obliged to convene it so that it is held within a period of one month, if Shareholders representing one-tenth of the capital require it in writing, with an indication of the agenda. One or more Shareholders representing at least one tenth of the subscribed capital may require the entry of one or more items on the agenda of any General Meeting. This request must be addressed to the Company at least 5 (five) days before the relevant General Meeting.

Convening notices for every General Meeting shall contain the agenda and shall take the form of announcements published twice, with a minimum interval of eight days, and eight days before the meeting, in the Official Journal (Mémorial) and in a Luxembourg newspaper.

Notices by mail shall be sent eight days before the General Meeting to registered Shareholders.

Where all the Shares are in registered form, the convening notices may be made by registered letters only.

Each Share is entitled to one vote.

Except as otherwise required by law or by these Articles, resolutions at a duly convened General Meeting will be passed by a simple majority of those present or represented and voting.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted in a General Meeting where at least one half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles and, as the case may be, the text of those which concern the objects or the form of the Company. If the first of these conditions is not satisfied, a second meeting may be convened, in the manner prescribed by the Articles, by means of notices published twice, at fifteen days interval at least and fifteen days before the meeting in the Official Journal (Mémorial) and in two Luxembourg newspapers. Such convening notice shall reproduce the agenda and indicate the date and the results of the previous meeting. The second meeting shall validly deliberate regardless of the proportion of the capital represented. At both meetings, resolutions, in order to be adopted, must be carried by at least two-thirds of the votes expressed at the relevant General Meeting. Votes relating to Shares for which the Shareholder did not participate in the vote, abstain from voting, cast a blank (blanc) or spoilt (nul) vote are not taken into account to calculate the majority.

The nationality of the Company may be changed and the commitments of its Shareholders may be increased only with the unanimous consent of the Shareholders and bondholders.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing another person who need not be a Shareholder as its proxy in writing whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting, and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda of the General Meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

The Shareholders may vote in writing (by way of a voting bulletin) on resolutions submitted to the General Meeting provided that the written voting bulletins include (i) the name, first name, address and the signature of the relevant Shareholder, (ii) the indication of the Shares for which the Shareholder will exercise such right, (iii) the agenda as set forth in the convening notice and (iv) the voting instructions (approval, refusal, abstention) for each point of the agenda. In order to be taken into account, the original voting bulletins must be received by the Company 72 (seventy-two) hours before the relevant General Meeting.

Before commencing any deliberations, the Shareholders shall elect a chairman. The chairman shall appoint a secretary and the Shareholders shall appoint a scrutineer. The chairman, the secretary and the scrutineer form the General Meeting's bureau.

The minutes of the General Meeting will be signed by the members of the bureau of the General Meeting and by any Shareholder who wishes to do so.

However, in case decisions of the General Meeting have to be certified, copies or extracts for use in court or elsewhere must be signed by the chairman or any two other Directors (as such term is defined in article 11).

Art. 11. Management. The Company shall be managed by a board composed of at least three directors (the Directors, each a Director) who need not be Shareholders. The Directors shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

Where a legal person is appointed as a Director (the Legal Entity), the Legal Entity must designate a natural person as permanent representative (représentant permanent) who will represent the Legal Entity as director in accordance with article 51bis of the Companies Act.

The Directors shall be elected by the General Meeting. The General Meeting shall also determine the number of the Directors in compliance with the above mentioned limits, their remuneration and the term of their office. Any Director may be removed with or without cause and/or replaced, at any time, by resolution adopted by the General Meeting.

In the event of vacancy in the office of a Director because of death, retirement or otherwise, the remaining Directors may elect, by a majority vote, a director to fill such vacancy until the next General Meeting. In the absence of any remaining Directors, a General Meeting shall promptly be convened by the auditor and held to appoint new Directors.

Art. 12. Meetings of the Board. The Board shall appoint a chairman (the Chairman) among its members and may choose a secretary, who need not be a Director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the resolutions passed at the General Meeting or of the resolutions passed by the Sole Shareholder. The Chairman will preside at all meetings of the Board. In his/her absence, the other members of the Board will appoint another chairman pro tempore who will preside at the relevant meeting by simple majority vote of the Directors present or represented at such meeting.

The Board shall meet upon call by the Chairman or any two Directors at the place indicated in the notice of meeting.

Written notice of any meeting of the Board shall be given to all the Directors at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in circumstances of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth briefly in the convening notice of the meeting of the Board.

No such written notice is required if all the members of the Board are present or represented during the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The written notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, of each member of the Board. Separate written notice shall not be required for meetings that are held at times and places determined in a schedule previously adopted by resolution of the Board.

Any Director may act at any meeting of the Board by appointing in writing, whether in original, by telefax, or e-mail to which an electronic signature (which is valid under Luxembourg law) is affixed, another Director as his or her proxy.

The Board can validly debate and take decisions only if at least the majority of its members is present or represented. A Director may represent more than one of his or her colleagues, under the condition however that at least two members of the Board are present at the meeting or participate at such meeting by way of any means of communication that are permitted under the Articles and by the Companies Act. Decisions are taken by the majority of the members of the Board present or represented.

In case of a tied vote, the Chairman of the meeting shall have a casting vote.

Any Director may participate in a meeting of the Board by conference call, video conference or similar means of communications equipment whereby (i) the Directors attending the meeting can be identified, (ii) all persons participating in the meeting can hear and speak to each other, (iii) the transmission of the meeting is performed on an on-going basis and (iv) the Directors can properly deliberate, and participating in a meeting by such means shall constitute presence in person at such meeting. A meeting of the Board held by such means of communication will be deemed to be held in Luxembourg.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the Board may also be passed in writing, in case of urgency or where other exceptional circumstances so require. Such resolution shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed, manually or electronically by means of an electronic signature which is valid under Luxembourg law, by each Director. The date of such resolution shall be the date of the last signature.

Art. 13. Minutes of meetings of the Board. The minutes of any meeting of the Board shall be signed by the Chairman or a member of the Board who presided at such meeting or by all the Directors present at such meeting.

Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the Chairman or any two members of the Board.

Art. 14. Powers of the Board. The Board is vested with the broadest powers to perform or cause to be performed all acts of disposition and administration in the Company's interest. All powers not expressly reserved by the Companies Act or by the Articles to the General Meeting fall within the competence of the Board.

Art. 15. Delegation of powers. The Board may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a Shareholder or not, or a Director or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Board may appoint a person, either a Shareholder or not, either a Director or not, as permanent representative for any entity in which the Company is appointed as member of the Board. This permanent representative will act with all discretion, but in the name and on behalf of the Company, and may bind the Company in its capacity as member of the board of directors of any such entity.

The Board is also authorised to appoint a person, either Director or not, for the purposes of performing specific functions at every level within the Company.

Art. 16. Binding signatures. The Company shall be bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two Directors.

The Company shall further be bound by the joint signatures of any persons or the sole signature of the person to whom specific signatory power has been granted by the Board, but only within the limits of such power. Within the

boundaries of the daily management, the Company will be bound by the sole signature, as the case may be, of the person appointed to that effect in accordance with the first paragraph of Article 16 above.

Art. 17. Conflict of interests. No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the Directors or officers of the Company is interested in, or is a Director, associate, officer or employee of such other company or firm.

Any Director or officer of the Company who serves as Director, officer or employee of any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, solely by reason of such affiliation with such other company or firm, be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

In the event that any Director may have any personal and opposite interest in any transaction of the Company, such Director shall make known to the Board such personal and opposite interest and shall not consider or vote upon any such transaction, and such transaction, and such Director's interest therein, shall be reported to the next following General Meeting.

The preceding paragraph does not apply to resolutions of the Board concerning transactions made in the ordinary course of business of the Company which are entered into on arm's length terms.

Art. 18. Indemnification. The Company may indemnify any Director or officer and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a Director or officer of the Company or, at his request, of any other corporation of which the Company is a Shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct.

In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

Art. 19. Statutory Auditor(s) (commissaire aux comptes) - Independent external auditor (réviseur d'entreprises). The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), or, where required by law, an independent external auditor (réviseur d'entreprises). The auditor(s) shall be elected for a term not exceeding six years and shall be eligible for re-appointment.

The auditor(s) will be appointed by the General Meeting which will determine their number, their remuneration and the term of their office. The auditor(s) in office may be removed at any time by the General Meeting with or without cause.

Art. 20. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on 1 January and ends on 31 December of each year.

Art. 21. Annual accounts. Each year, at the end of the financial year, the Board will draw up the annual accounts of the Company in the form required by the act of 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies (the Act of 2002).

At the latest one month prior to the annual General Meeting, the Board will submit the Company's balance sheet and profit and loss account together with its report and such other documents as may be required by law to the auditor(s) of the Company who will thereupon draw up its report.

At the latest 15 (fifteen) days prior to the annual General Meeting, the balance sheet, the profit and loss account, the reports of the Board and of the auditor(s) and such other documents as may be required by law shall be deposited at the registered office of the Company where they will be available for inspection by the Shareholders during regular business hours.

Art. 22. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, 5% (five per cent.) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon as such legal reserve amounts to 10% (ten per cent.) of the capital of the Company as stated or as increased or reduced from time to time as provided in Article 5 above, but shall again be compulsory if the reserve falls below such one-tenth.

The General Meeting shall determine how the remainder of the annual net profits shall be disposed of and it may decide to pay dividends from time to time, as in its discretion it believes best suits the corporate purpose and policy and within the limits of the Companies Act.

The dividends may be paid in euro or any other currency selected by the Board and they may be paid at such places and times as may be determined by the Board.

The Board may decide to pay interim dividends under the conditions and within the limits laid down in the Companies Act.

Art. 23. Dissolution and liquidation. The Company may be dissolved, at any time, by a resolution of the General Meeting adopted in the manner required for amendment of these Articles, as prescribed in article 10 above. In the event of a dissolution of the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons

or legal entities) appointed by the General Meeting deciding such liquidation. Such General Meeting shall also determine the powers and the remuneration of the liquidator(s).

Art. 24. Applicable law. All matters not expressly governed by these Articles shall be determined in accordance with the Companies Act.

Transitional provisions

The first business year begins today and ends on 31 December 2008.

The first annual General Meeting will be held on 26 June 2009.

Subscription

The Articles having thus been established, the party appearing hereby declares that it subscribes to 50,000 (fifty thousand) shares having a nominal value of EUR 1 (one Euro) each, representing the total share capital of the Company.

All these shares have been fully paid up by the Shareholder by payment in cash has been paid, so that the sum of EUR 50,000 (fifty thousand Euro) paid by the Shareholder is from now on at the free disposal of the Company, evidence thereof having been given to the officiating notary.

Statement - costs

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed by article 26 of the Companies Act have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfilment. Further, the notary executing this deed confirms that these Articles comply with the provisions of article 27 of the Companies Act.

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 2,500.- (two thousand five hundred euro).

Resolutions of the shareholder

The above named party, representing the whole of the subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. the number of directors is set at three;
2. the following persons are appointed as directors:
 - Joseph Maurice Simons, director, born on 21 November 1958 in Heerlen (Netherlands), and whose professional address is at Fresenius Kabi N.V. Molenberglei 7 2627 Schelle, Belgium;
 - Bernard Dierickx, director, born on 23 November 1969 in Gent (Belgium) whose professional address is at Fresenius Kabi N.V. Molenberglei 7 2627 Schelle, Belgium, and
 - Christophe Gammal, director, born on 9 August 1967 in Uccle (Belgium) whose professional address is at 174, rte de Longwy L - 1940 Luxembourg.
3. KPMG Luxembourg, 31 allée Scheffer L - 2529 Luxembourg is appointed as statutory auditor (commissaire aux comptes) of the Company;
4. that the terms of office of the directors of the Company will expire after the annual General Meeting of the year 2013;
5. that the terms of office of the statutory auditor will expire after the annual General Meeting of the year 2009;
6. that the address of the registered office of the Company is at 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg; and
7. authorisation to any director of the Company or any lawyer or employee of Allen & Overy Luxembourg to establish and sign a share register of the Company.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that at the request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing person and in case of divergences between English and the French versions, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, which is known to the notary by their surnames, names, civil status and residences, the said person appearing signed the present deed together with the notary.

Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille huit, le cinq septembre.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire, résidant à Luxembourg.

A comparu:

Fresenius SE, une société européenne de droit allemand, avec siège social à Else - Kroner - Strasse 1 61352 Bad Homburg, Allemagne, enregistrée sous le numéro HRB 10660 Bad Homburg (l'Associé),

ici représentée par Laetitia Vauchez, avocat, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la partie comparante ainsi que par le notaire soussigné, restera annexée au présent acte notarié pour être soumise en même temps que celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

Lequel comparant, agissant en sa qualité de représentant de l'Actionnaire, a requis le notaire instrumentaire de dresser les statuts d'une société anonyme qu'il déclare constituer et qu'il a arrêté comme suit:

Art. 1^{er} . Forme et Dénomination. Il est établi une société anonyme sous la dénomination de "Fresenius Finance I S.A." (la Société) qui est régie par le droit du Grand-duché de Luxembourg et plus particulièrement par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) ainsi que par les présents statuts de la Société (les Statuts).

La Société peut avoir un actionnaire unique (l'Actionnaire Unique) ou plusieurs actionnaires (les Actionnaires, individuellement un Actionnaire). La Société n'est pas dissoute par le décès, la suspension des droits civiques, la faillite, la liquidation ou la banqueroute de l'Actionnaire Unique.

Toute référence aux Actionnaires dans les Statuts est une référence à l'Actionnaire Unique si la Société n'a qu'un seul Actionnaire.

Art. 2. Siège Social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration de la Société (le Conseil d'Administration).

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit dans les limites du Grand-duché de Luxembourg par une décision de l'assemblée générale des Actionnaires (l'Assemblée Générale), statuant comme en matière de modification des Statuts.

En outre, le Conseil d'Administration a le droit de créer des succursales, bureaux, centres administratifs et agences en tous lieux appropriés, tant au Grand-duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Lorsque le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire de nature à compromettre l'activité normale au siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront ou seront imminents, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à la cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Durée de la Société. La Société est constituée pour une période indéterminée.

La Société peut être dissoute, à tout moment, par résolution de l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après.

Art. 4. Objet Social. La Société a pour objet social (i) l'acquisition, la détention et la cession, sous quelque forme que ce soit et par tous moyens, par voie directe ou indirecte, de participations, droits, intérêts et engagements dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, (ii) l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs ou instruments financiers de toutes espèces (notamment d'obligations ou de parts émises par des fonds communs de placement luxembourgeois ou par des fonds étrangers, ou tout autre organisme similaire), de prêts ou toute autre facilité de crédit, ainsi que des contrats portant sur les titres précités ou y relatifs et (iii) la possession, l'administration, le développement et la gestion d'un portefeuille d'actifs (composé notamment d'actifs tels que ceux définis dans les paragraphes (i) et (ii) ci-dessus).

La Société pourra, en vue de la réalisation de son objet social, accomplir toutes transactions financières. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut être partie à tout type de contrat de prêt et elle peut procéder à l'émission de titres de créance, d'obligations, de certificats, d'actions, de parts bénéficiaires, de warrants et d'actions, y compris sous un ou plusieurs programmes d'émissions. La Société peut prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, à des sociétés affiliées et à toute autre société.

La Société peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tiers afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, de sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges tout ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut passer, exécuter, délivrer ou accomplir toutes opérations de swaps, opérations à terme (futures), opérations sur produits dérivés, marchés à prime (options), opérations de rachat, prêts de titres ainsi que toutes autres opérations similaires. La Société peut, de manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à des investissements en vue de leur gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à la protéger contre les risques de change, de taux d'intérêt et autres risques.

Les descriptions ci-dessus doivent être comprises dans leurs sens le plus large et leur énumération n'est pas exhaustive. L'objet social couvre toutes les opérations auxquelles la Société participe et tous les contrats passés par la Société, dans la mesure où ils restent compatibles avec l'objet social ci-avant explicité.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de surveillance et de contrôle et effectuer toute opération ou transaction qu'elle considère nécessaire ou utile pour l'accomplissement et le développement de son objet social de la manière la plus large.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, personnelles, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou susceptibles de favoriser son développement.

Art. 5. Capital Social. Le capital social souscrit est fixé à la somme de 50.000 EUR (cinquante mille Euros), représenté par 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de 1 EUR (un Euro) chacune.

Le capital social souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par une résolution prise par l'Assemblée Générale statuant comme en matière de modification des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-après.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société (les Actions, individuellement une Action) sont nominatives.

Un registre d'actionnaires est tenu au siège social de la Société où il peut être consulté par tout Actionnaire. Ce registre contient le nom de tout Actionnaire, sa résidence ou domicile élu, le nombre d'Actions qu'il détient, le montant libéré pour chacune de ces Actions, ainsi que la mention des transferts d'Actions et les dates de ces transferts. La propriété des Actions est établie par inscription dans ledit registre.

Des certificats constatant les inscriptions dans le registre d'actionnaires peuvent être émis aux Actionnaires et le cas échéant, ils seront signés par le Président (tel que défini à l'article 12) ou par deux autres membres du Conseil d'Administration.

La Société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Dans le cas où une Action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique vis-à-vis de la Société. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propiétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La Société peut racheter ses propres Actions dans les limites prévues par la loi.

La Société est autorisée à émettre des Actions rachetables conformément à l'article 49-8 de la Loi de 1915.

Art. 7. Transfert des Actions. Le transfert des Actions peut se faire par une déclaration écrite de transfert inscrite au registre d'actionnaires, cette déclaration de transfert devant être datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par des personnes détenant les pouvoirs de représentation nécessaires pour agir à cet effet ou, conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil luxembourgeois relatives à la cession de créances.

La Société peut également accepter comme preuve de transfert d'Actions d'autres instruments de transfert, dans lequel les consentements du cédant et du cessionnaire sont établis, et jugés suffisants par la Société.

Art. 8. Pouvoirs de l'Assemblée Générale. Aussi longtemps que la Société n'a qu'un Actionnaire Unique, l'Actionnaire Unique a tous les pouvoirs conférés à l'Assemblée Générale. Dans les présents Statuts, toute référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Assemblée Générale est une référence aux décisions prises ou aux pouvoirs exercés par l'Actionnaire Unique tant que la Société n'a qu'un actionnaire unique. Les décisions prises par l'Actionnaire Unique sont enregistrées par voie de procès-verbaux.

En cas de pluralité d'Actionnaires, toute Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'ensemble des Actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Art. 9. Assemblée Générale annuelle - Autres Assemblées Générales. L'Assemblée Générale annuelle se tient conformément à la loi luxembourgeoise au Luxembourg au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune du siège indiqué dans les convocations, le dernier vendredi de juin de chaque année à 11 heures. Si ce jour est férié pour les établissements bancaires au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

L'Assemblée Générale peut se tenir à l'étranger si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Les autres Assemblées Générales peuvent se tenir au lieu et heure spécifiés dans les avis de convocation.

Tout Actionnaire peut participer à l'Assemblée Générale par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Actionnaires participant à la réunion de l'Assemblée Générale peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion de l'Assemblée Générale peut entendre les autres participants et en être entendue, (iii) la réunion de l'Assemblée Générale est retransmise en direct et (iv) les Actionnaires peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion de l'Assemblée Générale par un tel moyen de communication équivaudra à une participation en personne à la réunion.

Art. 10. Délais de convocation, quorum, avis de convocation, procurations et vote. Les délais de convocation et quorum requis par la loi sont applicables aux avis de convocation et à la conduite de l'Assemblée Générale, dans la mesure où il n'en est pas disposé autrement dans les Statuts.

Une Assemblée Générale peut être convoquée par le Conseil d'Administration ou par le commissaire aux comptes, le cas échéant, ou en cas de circonstances exceptionnelles, par deux Administrateurs (tels que définis ci-dessous) conjointement. Ils sont obligés de la convoquer de façon à ce qu'elle soit tenue dans le délai d'un mois en indiquant l'ordre du jour, dans le cas où des Actionnaires représentant le dixième du capital social le requièrent par demande écrite. Un ou plusieurs Actionnaires représentant au moins un dixième du capital social peuvent demander l'inscription d'un ou de plusieurs points à l'ordre du jour de toute Assemblée Générale. Une telle demande doit être envoyée à la Société au moins cinq jours avant la tenue de l'Assemblée Générale en question.

Les avis de convocation pour chaque Assemblée Générale doivent contenir l'ordre du jour et sont faits par des annonces insérées deux fois à huit jours d'intervalle au moins et huit jours avant l'Assemblée Générale, dans le Mémorial et dans un journal luxembourgeois.

Des lettres missives sont adressées aux Actionnaires en nom huit jours avant l'Assemblée Générale.

Quand toutes les Actions sont nominatives, les convocations peuvent être faites uniquement par lettres recommandées.

Chaque Action donne droit à une voix.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi ou par les Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale dûment convoquée sont prises à la majorité simple des Actionnaires présents ou représentés et votants.

Cependant, les décisions visant à modifier les Statuts ne peuvent être adoptées que par une Assemblée Générale représentant au moins la moitié du capital social et pour laquelle l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées, et le cas échéant, le texte de celles qui touchent à l'objet ou à la forme de la Société. Si la première de ces conditions n'est pas remplie, une nouvelle assemblée peut être convoquée, dans les formes prévues par les Statuts, par des annonces insérées deux fois, à quinze jours d'intervalle au moins et quinze jours avant l'Assemblée Générale dans le Mémorial et dans deux journaux luxembourgeois. Cette convocation reproduit l'ordre du jour, en indique la date et le résultat de la précédente Assemblée Générale. La seconde assemblée délibère valablement, quelle que soit la portion du capital représentée. Dans les deux assemblées, les résolutions, pour être valables, doivent réunir les deux tiers au moins des voix exprimées. Les voix attachées aux Actions pour lesquelles l'Actionnaire n'a pas pris part au vote ou s'est abstenu ou a voté blanc ou nul ne sont pas prises en compte pour le calcul de la majorité.

Le changement de la nationalité de la Société et l'augmentation des engagements des Actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des Actionnaires et des obligataires.

Chaque Actionnaire peut prendre part à toute Assemblée Générale en désignant par écrit, soit en original, soit par téléfax, ou par courriel muni d'une signature électronique (conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise), une autre personne comme son mandataire, qu'il s'agisse ou non d'un Actionnaire.

Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés à l'Assemblée Générale, et déclarent avoir été dûment convoqués et informés de l'ordre du jour de l'Assemblée Générale, celle-ci peut être tenue sans convocation préalable.

Les Actionnaires peuvent voter par écrit (au moyen d'un formulaire) sur les projets de résolutions soumis à l'Assemblée Générale à condition que les formulaires comportent (i) les nom, prénom, adresse et signature des Actionnaires, (ii) l'indication des Actions pour lesquelles l'Actionnaire exerce son droit, (iii) l'ordre du jour tel que repris dans la convocation et (iv) les instructions de vote (approbation, refus, abstention) pour chaque point de l'ordre du jour. Pour être pris en compte, les formulaires originaux devront parvenir à la Société 72 (soixante-douze) heures avant la tenue de l'Assemblée Générale.

Avant de commencer les délibérations, les Actionnaires élisent un président de l'Assemblée Générale. Le président nomme un secrétaire et les Actionnaires nomment un scrutateur. Le président, le secrétaire et le scrutateur forment le bureau de l'Assemblée Générale.

Les procès-verbaux des réunions de l'Assemblée Générale sont signés par les membres du bureau de l'Assemblée Générale et par tout Actionnaire qui en exprime le souhait.

Toutefois, si une certification des décisions de l'Assemblée Générale s'avère nécessaire, les copies ou extraits pouvant être utilisés devant un tribunal ou ailleurs doivent être signés par le président du Conseil d'Administration ou deux Administrateurs (tels que définis à l'article 11) conjointement.

Art. 11. Administration de la Société. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé d'au moins trois membres (les Administrateurs, individuellement un Administrateur), lesquels ne sont pas nécessairement Actionnaires. L'Administrateur Unique et les Administrateurs sont élus pour un mandat ne pouvant dépasser six ans et ils sont rééligibles.

Lorsqu'une personne morale est nommée Administrateur (la Personne Morale), la Personne Morale doit désigner une personne physique en tant que représentant permanent qui la représentera comme Administrateur Unique ou Administrateur, conformément à l'article 51bis de la Loi de 1915.

Les Administrateurs sont élus par l'Assemblée Générale. L'Assemblée Générale détermine également le nombre d'Administrateurs conformément aux restrictions exposées ci-dessus, leur rémunération et la durée de leur mandat. Tout Administrateur peut être révoqué avec ou sans motif et/ou peut être remplacé à tout moment par décision de l'Assemblée Générale.

En cas de vacance d'un poste d'Administrateur pour cause de décès, de retraite ou toute autre cause, les Administrateurs restants pourront élire, à la majorité des votes, un Administrateur pour pourvoir au remplacement du poste devenu vacant jusqu'à la prochaine Assemblée Générale de la Société. En l'absence d'Administrateur disponible, l'Assemblée Générale devra rapidement être réunie par le commissaire aux comptes et se tenir pour nommer de nouveaux Administrateurs.

Art. 12. Réunions du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration doit nommer un président (le Président) parmi ses membres et peut désigner un secrétaire, Administrateur ou non, qui sera en charge de la tenue des procès-

verbaux des réunions du Conseil d'Administration ainsi que des procès-verbaux des résolutions de l'Assemblée Générale ou de l'Actionnaire Unique. Le Président préside toutes les réunions du Conseil d'Administration. En son absence, les autres membres du Conseil d'Administration nomment un président pro tempore qui présidera la réunion en question, par un vote à la majorité simple des Administrateurs présents ou représentés à la réunion en question.

Les réunions du Conseil d'Administration sont convoquées par le Président ou par deux Administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

L'avis écrit de toute réunion du Conseil d'Administration est donné à tous les Administrateurs au moins 24 (vingt-quatre) heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence sont mentionnés brièvement dans l'avis de convocation.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les Administrateurs sont présents ou représentés lors de la réunion du Conseil d'Administration et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour. Il peut aussi être renoncé à la convocation écrite avec l'accord de chaque Administrateur de la Société donné par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique (conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise). Une convocation écrite spéciale n'est pas requise pour une réunion du Conseil d'Administration se tenant aux lieux et heures prévus dans une résolution préalablement adoptée par le Conseil d'Administration.

Tout Administrateur peut se faire représenter au Conseil d'Administration par un autre Administrateur agissant comme son mandataire, en le désignant par écrit soit en original, soit par télécopie ou par courriel muni d'une signature électronique conformément aux exigences de la loi luxembourgeoise.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer et/ou agir valablement que si la majorité au moins des Administrateurs est présente ou représentée à une réunion du Conseil d'Administration. Un Administrateur peut représenter plusieurs Administrateurs, à condition que deux Administrateurs au moins soient physiquement présents à la réunion ou y participent par un moyen de communication autorisé par les Statuts ou par la Loi de 1915. Les décisions sont prises à la majorité des voix des Administrateurs présents ou représentés lors de cette réunion du Conseil d'Administration.

Au cas où lors d'une réunion, il existe une parité des votes pour et contre une résolution, la voix du Président de la réunion est prépondérante.

Tout Administrateur peut participer à la réunion du Conseil d'Administration par conférence téléphonique, vidéo conférence ou tout autre moyen de communication similaire grâce auquel (i) les Administrateurs participant à la réunion du Conseil d'Administration peuvent être identifiés, (ii) toute personne participant à la réunion du Conseil d'Administration peut entendre les autres participants et en être entendue (iii) la réunion du Conseil d'Administration est retransmise en direct et (iv) les membres du Conseil d'Administration peuvent valablement délibérer. La participation à une réunion du Conseil d'Administration par un tel moyen de communication équivaut à une participation en personne à une telle réunion. Une réunion du Conseil d'Administration tenue par un tel moyen de communication est réputée se tenir à Luxembourg.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, en cas d'urgence ou de circonstances exceptionnelles le justifiant, une décision du Conseil d'Administration peut également être prise par voie circulaire. Une telle résolution doit consister en un seul ou plusieurs documents contenant les résolutions et être signée manuellement ou électroniquement par une signature électronique conforme aux exigences de la loi luxembourgeoise, par tous les membres du Conseil d'Administration. La date d'une telle décision est la date de la dernière signature.

Art. 13. Procès-verbaux de réunions du Conseil d'Administration. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par le Président ou un autre Administrateur qui en aura assumé la présidence ou par tout Administrateur ayant assisté à la réunion.

Les copies ou extraits de procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs sont signés par le Président, ou deux membres quelconques du Conseil d'Administration.

Art. 14. Pouvoirs du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour accomplir tous les actes de disposition et d'administration dans l'intérêt de la Société. Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi de 1915 ou par les Statuts à l'Assemblée Générale sont de la compétence du Conseil d'Administration.

Art. 15. Délégation de pouvoirs. Le Conseil d'Administration peut nommer un délégué à la gestion journalière, Actionnaire ou non, membre du Conseil d'Administration ou non, qui a les pleins pouvoirs pour agir au nom de la Société pour tout ce qui concerne la gestion journalière.

Le Conseil d'Administration peut nommer une personne, Actionnaire ou non, Administrateur ou non, en qualité de représentant permanent de toute entité dans laquelle la Société est nommée membre du conseil d'administration. Un tel représentant permanent agira de son propre chef, mais au nom et pour le compte de la Société et engagera la Société en sa qualité de membre du conseil d'administration d'une telle entité.

Le Conseil d'Administration est aussi autorisé à nommer une personne, Administrateur ou non, pour l'exécution de missions spécifiques à tous les niveaux de la Société.

Art. 16. Signatures autorisées. La Société est engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux Administrateurs.

La Société est en outre engagée par la signature conjointe de toutes personnes ou l'unique signature de toute personne à qui de tels pouvoirs de signature auront été délégués par le Conseil d'Administration et ce dans les limites des pouvoirs qui leur auront été conférés. Dans les limites de la gestion journalière, la Société sera engagée par la seule signature, selon le cas, de la personne nommée à cet effet conformément au premier paragraphe de l'Article 16 ci-dessus.

Art. 17. Conflit d'intérêts. Aucun contrat ni transaction entre la Société et une quelconque autre société ou entité ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs Administrateurs ou fondés de pouvoir de la Société auraient un intérêt personnel dans une telle société ou entité, ou seraient Administrateurs, actionnaires, fondés de pouvoir ou employés d'une telle société ou entité.

Tout Administrateur ou fondé de pouvoir de la Société, qui est Administrateur, fondé de pouvoir ou employé d'une société ou entité avec laquelle la Société contracterait ou s'engagerait autrement en affaires, ne pourra, en raison de sa position dans cette autre société ou entité, être empêché de délibérer, de voter ou d'agir en relation avec un tel contrat ou autre affaire.

Au cas où un Administrateur aurait un intérêt personnel et contraire dans une quelconque transaction de la Société, cet Administrateur devra informer le Conseil d'Administration de la Société de son intérêt personnel et contraire et il ne participera pas aux délibérations et ne prendra pas part au vote concernant ladite transaction. Un rapport concernant la transaction et l'intérêt personnel de l'Administrateur devra être établi à la prochaine Assemblée Générale.

Le paragraphe qui précède ne s'applique pas aux résolutions du Conseil d'Administration concernant les opérations réalisées dans le cadre des affaires courantes de la Société conclues à des conditions normales.

Art. 18. Indemnisation. La Société peut indemniser tout Administrateur ou directeur et ses héritiers, exécuteurs et Administrateurs testamentaires pour des dépenses raisonnablement encourues par lui en rapport avec toute action, procès ou procédure à laquelle il sera impliqué en raison du fait qu'il a été ou qu'il est un Administrateur ou agent de la Société ou, à sa requête, de toute autre société de laquelle la Société est Actionnaire ou créancière et de laquelle il n'est pas en droit d'être indemnisé, excepté en relation avec des affaires dans lesquelles il sera finalement jugé responsable de négligence grave ou de mauvaise gestion.

En cas d'arrangement, l'indemnisation sera seulement réglée en relation avec les affaires couvertes par l'arrangement et pour lesquelles la Société obtient l'avis d'un conseiller que la personne qui doit être indemnisée n'a pas failli à ses devoirs de la manière visée ci-dessus. Le précédent droit d'indemnisation n'exclut pas d'autres droits auxquels il a droit.

Art. 19. Commissaire(s) aux comptes - Réviseur d'entreprises indépendant. Les opérations de la Société sont surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes ou, dans les cas prévus par la loi, par un réviseur d'entreprises externe et indépendant. Le(s) commissaire(s) aux comptes est (sont) élu(s) pour une période inférieure à six ans et il(s) est(sont) rééligible(s).

Le(s) commissaire(s) aux comptes est(sont) nommé(s) par l'Assemblée Générale qui détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat. Le commissaire en fonction peut être révoqué à tout moment, avec ou sans motif, par l'Assemblée Générale.

Art. 20. Exercice social. L'exercice social commence le 1^{er} janvier de chaque année et se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 21. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, le Conseil d'Administration dresse les comptes annuels de la Société dans la forme requise par la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises (la Loi de 2002).

Au plus tard un mois avant l'Assemblée Générale annuelle ordinaire, le Conseil d'Administration soumet le bilan et le compte de pertes et profits ensemble avec le rapport et les documents prescrits par la loi, à l'examen du/des commissaire(s) aux comptes, qui rédige(-ent) sur cette base le rapport de révision.

Le bilan, le compte de pertes et profits, le rapport du Conseil d'Administration ou de l'Administrateur Unique, selon le cas, le rapport du (des) commissaire(s) aux comptes, ainsi que tous les autres documents requis par la loi sont déposés au siège social de la Société au moins 15 (quinze) jours avant l'Assemblée Générale annuelle. Ces documents sont à la disposition des Actionnaires qui peuvent les consulter durant les heures de bureau ordinaires.

Art. 22. Affectation des bénéfices. Il est prélevé sur le bénéfice net annuel de la Société 5% (cinq pour cent) qui sont affectés à la réserve légale. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque la réserve légale aura atteint 10% (dix pour cent) du capital social de la Société tel qu'il est fixé ou tel que celui-ci aura été augmenté ou réduit le cas échéant, conformément à l'article 5 des Statuts et deviendra obligatoire à nouveau si la réserve légale descend en dessous dudit seuil de 10% (dix pour cent).

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel et décidera seule de payer des dividendes lorsque nécessaire, comme elle estime à sa discrétion convenir au mieux à l'objet et à la politique de la Société et dans les limites de la Loi de 1915.

Les dividendes peuvent être payés en Euros ou en toute autre devise choisie par le Conseil d'Administration et doivent être payés au lieu et date choisis par le Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration peut décider de payer des dividendes intérimaires dans les conditions et dans les limites fixées par la Loi de 1915.

Art. 23. Dissolution et Liquidation. La Société peut être dissoute, à tout moment, par une décision de l'Assemblée Générale de la Société statuant comme en matière de modifications des Statuts, tel que prescrit à l'article 10 ci-dessus. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales), et qui seront nommés par la décision de l'Assemblée Générale décidant cette liquidation. L'Assemblée Générale déterminera également les pouvoirs et la rémunération du ou des liquidateurs.

Art. 24. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies expressément par les présents Statuts, la Loi de 1915 s'appliquera.

Dispositions transitoires

Le premier exercice social commence aujourd'hui et s'achève le 31 décembre 2008.

La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 26 juin 2009.

Souscription

Les Statuts ayant ainsi été arrêtés, le comparant déclare qu'il souscrit les 50.000 (cinquante mille) actions ayant une valeur nominale de EUR 1 (un Euro) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société.

L'intégralité des actions a été entièrement libérée par l'Actionnaire au moyen d'un paiement en numéraire, de sorte que le montant de EUR 50.000 (cinquante mille Euros) est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration - estimation des frais

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi de 1915 et en constate expressément l'accomplissement. Il confirme en outre que les présents Statuts sont conformes aux dispositions de l'article 27 de la Loi de 1915.

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont estimés approximativement à la somme de EUR 2.500.- (deux mille cinq cents euros).

Résolutions de l'actionnaire

Le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. le nombre d'administrateurs est fixé à trois;
2. les personnes suivantes sont nommées en tant qu'administrateurs:
 - Joseph Maurice Simons, administrateur, né le 21 novembre 1958 à Heerlen (Pays-Bas) dont l'adresse professionnelle est à Fresenius Kabi N.V. Molenberglei 7 2627 Schelle, Belgique;
 - Bernard Dierickx, administrateur, né le 23 novembre 1969 à Gent (Belgique) dont l'adresse professionnelle est à Fresenius Kabi N.V. Molenberglei 7 2627 Schelle, Belgique; et
 - Christophe Gammal, administrateur, né le 9 août 1967 à Uccle (Belgique) dont l'adresse professionnelle est à 174, rte de Longwy L-1940 Luxembourg;
3. KPMG Luxembourg, dont l'adresse professionnelle est à 31, allée Scheffer L-2529 Luxembourg est nommé en tant que commissaire aux comptes de la Société;
4. le mandat des administrateurs ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2013;
5. le mandat du commissaire aux comptes ainsi nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale annuelle de l'année 2009; et
6. le siège social de la société est fixé au 41, avenue de la Gare, L-1611 Luxembourg;
7. autorisation est accordée à tout administrateur de la Société ou avocat ou employé de Allen & Overy Luxembourg afin d'établir et de signer le registre d'actionnaires de la Société.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte a été établi en anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes et en cas de distorsions entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes à Luxembourg.

Et après lecture faite à la partie comparante, connu du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, la partie comparante a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. VAUCHEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 8 septembre 2008, Relation: LAC/2008/36516. — Reçu deux cent cinquante euros (0,50% = 250.- EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

POUR COPIE CONFORME, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 12 septembre 2008.

Henri HELLINCKX.

Référence de publication: 2008118713/242/677.

(080137548) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F no. 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 132.539.

1. Il résulte de la décision de l'Actionnaire Unique tenue au siège social de la Société «Allco Wind Energy (Luxembourg) OBU-F No 2 Sàrl» en date du 30 juillet 2008 que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

- Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 juillet 2008:

* M^e Thomas Charles VIELLESCAZES, ayant son siège au 35, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France en tant que Gérant de la Société.

- Démission des Gérants B suivants à compter du 30 juillet 2008:

* M^e Hugo FROMENT, ayant son siège au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

* M^e Cornelius Martin BECHTEL, ayant son siège au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

* Mme Virginie DOHOGNE, ayant son siège au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. Le siège de la société est transféré du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2008118627/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12445. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137571) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Seema S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: NOK 232.415.595,00.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 9-11, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 133.664.

Il résulte d'une cession de parts sociales du 31 mars et du 11 juin 2008, que:

1. Quadrangle (Offshore) Capital Partners II L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social à Walker House, South Church Street, KY1-9002 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a cédé de la société Seema Sàrl:

112.667 parts sociales ordinaires de catégorie A

112.668 parts sociales ordinaires de catégorie B

112,668 parts sociales ordinaires de catégorie C

112,667 parts sociales ordinaires de catégorie D

112,667 parts sociales ordinaires de catégorie E

3.020.881 parts sociales préférentielles de catégorie A

3.020.882 parts sociales préférentielles de catégorie B

3,020,881 parts sociales préférentielles de catégorie C

3,020,880 parts sociales préférentielles de catégorie D

3,020,880 parts sociales préférentielles de catégorie E

2. Quadrangle (Offshore) Capital Partners II-A L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social Walker House, South Church Street, KYI-9002 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a cédé de la société Seema Sàrl:

- 19,165 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 19,165 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 19,165 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 19,166 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 19,164 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 513,861 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 513,861 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 513,860 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 513,861 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 513,861 parts sociales préférentielles de catégorie E

3. Quadrangle (Offshore) Select Partners II L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social Walker House, South Church Street, KYI-9002 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands a cédé de la société Seema Sàrl:

- 2,919 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 2,918 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 2,918 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 2,918 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 2,918 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 78,246 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 78,247 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 78,247 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 78,246 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 78,246 parts sociales préférentielles de catégorie E

4. QCP II Equity Investors (GET) L.P., un exempted limited partnership, ayant son siège social a 87, Mary Street, KYI-9002 GT, George Town, Gran Cayman, Cayman Islands, a acheté la totalité des parts sociales vendus par Quadrangle (Offshore) Capital Partners II L.P, Quadrangle (Offshore) Capital Partners II-A L.P et Quadrangle (Offshore) Select Partners II L.P de la société Seema Sàrl, soit:

- 134,751 parts sociales ordinaires de catégorie A
- 134,751 parts sociales ordinaires de catégorie B
- 134,751 parts sociales ordinaires de catégorie C
- 134,751 parts sociales ordinaires de catégorie D
- 134,749 parts sociales ordinaires de catégorie E
- 3,612,988 parts sociales préférentielles de catégorie A
- 3,612,990 parts sociales préférentielles de catégorie B
- 3,612,988 parts sociales préférentielles de catégorie C
- 3,612,987 parts sociales préférentielles de catégorie D
- 3,612,987 parts sociales préférentielles de catégorie E

Pour Seema S.à r.l.
Christophe Cahuzac
Gérant

Référence de publication: 2008118489/3521/67.

Enregistré à Luxembourg, le 25 août 2008, réf. LSO-CT11036. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137498) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Sopagro S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy.
R.C.S. Luxembourg B 40.742.

Le bilan au 30 septembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature / Signature

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2008118486/48/13.

Enregistré à Luxembourg, le 11 septembre 2008, réf. LSO-CU03223. - Reçu 24,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137495) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.339.

—
Change of Shareholder

Hiermit erkläre ich,

dass ausweislich des Abtretungsvertrages vom 28. Mai 2008 alle 500 Anteile an der Gesellschaft, zu unten genannten Teilen gehalten von der Norwich Union Life & Pension Limited, Commercial Union Life Assurance Company Limited und CGNU Life Assurance Limited,

- Norwich Union Life & Pension Limited mit Sitz in 2 Rougier Street, York, YO90 1UU, Großbritannien und eingetragen im Registrar of Companies for England and Wales unter der Nummer 03253947; 166 Teile

- Commercial Union Life Assurance Company Limited mit Sitz in St Helen's, 1 Undershaft, London, EC3P 3DQ, Großbritannien und eingetragen im Registrar of Companies for England and Wales unter der Nummer 00079678; 166 Teile und

- CGNU Life Assurance Limited mit Sitz in 2 Rougier Street, York, YO90 1UU, Großbritannien und eingetragen im Registrar of Companies for England and Wales unter der Nummer 00226742; 168 Teile

auf die

- Hexagone S.à r.l. mit Sitz in 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg und eingetragen im R.C.S. Luxembourg unter der Nummer B 139.149

übertragen wurde.

Luxemburg, den 02. September 2008.

Sabine Hahn

Company Secretary

Référence de publication: 2008118748/649/28.

Enregistré à Luxembourg, le 8 septembre 2008, réf. LSO-CU01867. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137721) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

AFRP S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 34, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 132.339.

—
Change of Domiciliation / Change of Shareholder / Change of Board

Hiermit erkläre ich,

(1) dass ausweislich des Abtretungsvertrages vom 21. Dezember 2007 alle 500 Anteile an der Gesellschaft von der in diesem Zeitpunkt alleinigen Anteilseignerin European Properties S.à r.l. zu unten genannten Teilen auf die

- Norwich Union Life & Pension Limited mit Sitz in 2 Rougier Street, York, YO90 1UU, Großbritannien und eingetragen im Registrar of Companies for England and Wales unter der Nummer 03253947; 166 Teile

- Commercial Union Life Assurance Company Limited mit Sitz in St Helen's, 1 Undershaft, London, EC3P 3DQ, Großbritannien und eingetragen im Registrar of Companies for England and Wales unter der Nummer 00079678; 166 Teile und

- CGNU Life Assurance Limited mit Sitz in 2 Rougier Street, York, YO90 1UU, Großbritannien und eingetragen im Registrar of Companies for England and Wales unter der Nummer 00226742; 168 Teile

übertragen wurden

(2) dass ausweislich des Gesellschafterbeschlusses vom 22. Februar 2008 eine Sitzänderung von den damaligen Anteilseignern (Norwich Union Life and Pension Limited, Commercial Union Life Assurance Company Limited und CGNU Life Assurance Limited) der Gesellschaft beschlossen wurde:

Der Sitz wurde von:

1, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg

nach:

34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg verlegt.

(3) dass ausweislich des Gesellschafterbeschlusses vom 22. Februar 2008 ein Wechsel der Geschäftsführung von den damaligen Anteilseignern (Norwich Union Life and Pension Limited, Commercial Union Life Assurance Company Limited und CGNU Life Assurance Limited) der Gesellschaft beschlossen wurde:

Folgender Geschäftsführer wurde abberufen:

- M. Eric Bley, Geschäftsadresse: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg.

Folgender Geschäftsführer wurde ernannt:

- M. Mark Phillips, Geschäftsadresse: 34, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

Luxemburg, den 02. September 2008.

Sabine Hahn

Company Secretary

Référence de publication: 2008118491/649/38.

Enregistré à Luxembourg, le 27 août 2008, réf. LSO-CT12070. - Reçu 16,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137715) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Maya Bay S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 23, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 117.190.

—
- Monsieur Stéphane BAERT est nommé Président du Conseil d'Administration. Ce dernier assumera cette fonction pendant la durée de son mandat (jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2012).

Fait à Luxembourg, le 20 mars 2008.

Certifié sincère et conforme

MAYA BAY S.A.

S. BAERT / G. GUISSARD

Administrateur et Président du Conseil / Administrateur

Référence de publication: 2008118952/795/16.

Enregistré à Luxembourg, le 12 septembre 2008, réf. LSO-CU03997. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138329) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

YOLA Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 73.651.409,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 127.744.

—
Il est porté à la connaissance de tous que l'adresse d'un gérant, à savoir Graydon Bellingan, a fait l'objet d'un changement.

La nouvelle adresse est la suivante: 11 Spiegelgasse, 8001 Zurich, Suisse.

Luxembourg, le 10 septembre 2008.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2008118498/631/17.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04140. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137778) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Allco Wind Energy (Luxembourg) no 3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 124.355.

1. Il résulte de la décision de l'Actionnaire Unique tenue au siège social de la Société «Allco Wind Energy (Luxembourg) No 3 Sàrl» en date du 30 juillet 2008 que l'actionnaire a pris les décisions suivantes:

- Election du nouveau Gérant pour une durée indéterminée à compter du 30 juillet 2008:

* M^e Thomas Charles VIELLESCAZES, ayant son siège au 35, rue Gay-Lussac, 75005 Paris, France en tant que Gérant de la Société.

- Démission des Gérants B suivants à compter du 30 juillet 2008:

* M^e Hugo FROMENT, ayant son siège au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

* M^e Cornelius Martin BECHTEL, ayant son siège au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg;

* Mme Virginie DOHOGNE, ayant son siège au 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg.

2. Le siège de la société est transféré du 5, rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au 46A, avenue J.F.Kennedy, L-1855 Luxembourg à partir du 30 Juillet 2008.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Equity Trust Co. (Luxembourg) S.A.

Domiciliation Agent

Signatures

Référence de publication: 2008118628/683/25.

Enregistré à Luxembourg, le 28 août 2008, réf. LSO-CT12447. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080137570) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 septembre 2008.

Holding d'Investissement et de Placement S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6231 Bech, 1, Becher Millen.

R.C.S. Luxembourg B 75.809.

Veillez prendre note de ma démission d'administrateur, pour lequel vous m'aviez donné mandat, ce, avec effet immédiat.

Mondercange, le 06.09.2008.

Signature.

Référence de publication: 2008118964/2813/12.

Enregistré à Luxembourg, le 15 septembre 2008, réf. LSO-CU04326. - Reçu 14,0 euros.

Le Receveur (signé): G. Reuland.

(080138137) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.

LGIG 2 Boersenstrasse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.325.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 septembre 2008.

Jean-Joseph WAGNER

Notaire

Référence de publication: 2008119173/239/12.

(080138245) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 septembre 2008.